ESTIMATES

Indian Residential Schools Resolution Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/89-2004
ISBN 0-660-62644-6

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Indian Residential Schools
Resolution Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

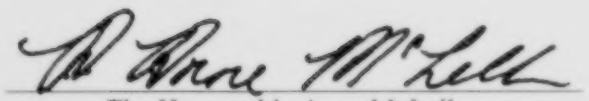

The Honourable Anne McLellan

Deputy Prime Minister and
Minister of Public Safety and
Emergency Preparedness

Table of Contents

Section 1	Minister's Message	1
Section 2	Management Representation Statement	3
Section 3	Summary of Departmental Performance	4
Section 4	Context	5
4.1	History of the Department	5
4.2	Strategic Objective	8
4.3	Stakeholders	9
4.4	Organizational Structure	10
4.5	Accountability	11
Section 6	Performance Discussion	13
6.1	Performance against priorities established for 2003-04	13
6.2	Risk Management	17
Section 7	Financial Tables	18
7.1	Summary of Voted Appropriations	18
7.2	Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending	20
7.3	Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending	21
7.4	Statutory Payments	23
7.5	Transfer Payments	24
7.6	Contingent Liabilities	25
7.7	Foundation	26
Section 8	Contact Us	27

Section 1 Minister's Message

It is nearly impossible to enter an Aboriginal community and not hear about the effects that the residential school system has had on individuals, families and communities. Addressing the tragic legacy of theses schools is an essential step in repairing the relationship with Aboriginal people. Indian Residential Schools Resolution Canada continues to work in partnership with other federal departments, former students, plaintiffs' lawyers, Aboriginal organizations and the churches involved in the operation of the residential school system to resolve the legacy of residential schools.

Over the past year, the department focussed on the implementation of the National Resolution Framework (NRF). The NRF is based on years of working with stakeholders to find an appropriate response to the claims arising from the residential school system. The NRF reflects the government's desire to achieve healing and reconciliation with former students specifically, and Aboriginal people more generally. The NRF offers a holistic approach to resolution that focuses on providing options to former students while ensuring that their health and safety needs are met.

The NRF is now fully operational and able to provide an alternative to litigation for resolving claims related to Indian residential schools. The Department spent much time meeting with members of the Aboriginal community and interviewing potential adjudicators to ultimately create the independent Adjudication Secretariat, located in Regina, Saskatchewan, that is responsible for adjudicating claims efficiently, fairly and humanely.

In addition to the Alternative Dispute Resolution (ADR) process, which offers a supportive and timely option to settle claims, all other elements of the NRF, including health supports and commemorative events, are operational. From the first few applications received in December 2003, 169 applications were received by March 31, 2004.

To further support the ADR process, the Department expended significant efforts in outreach initiatives that ensured potential claimants were aware of the new dispute resolution program and the advantages it offered over litigation. Great care was taken to ensure that the program respected and reflected cultural norms and values of Aboriginal communities. These efforts served as a base from which we have reached out to educate the public about the history of Indian residential schools and the consequences of that system.

The Department has worked very closely with other departments to ensure its program is delivered in the most efficient manner possible and in a way that complements other departments' initiatives. We have joined Health Canada in a partnership initiative to ensure that each claimant has the necessary mental health supports as they progress through a process that often revives painful memories from the past. Resolution Health Support Workers are available to help, and an emergency 1-800 Crisis Line is now in operation. The Department has also worked closely with Canadian Heritage as it implements language and culture initiatives that also contribute to healing and building stronger communities.

While the major thrust of the Department's energies have been directed towards implementation of the ADR process, the Department has also continued to address claims that have remained in litigation. At present, out-of-court settlements remain the largest portion of claims resolved; an increase of more than fifty percent over the previous year's totals. This is expected to shift as the ADR process implementation continues.

Building on the momentum of the apportionment agreements reached with the Anglican and Presbyterian Churches in the spring of 2003, the Department has continued to negotiate with Catholic and United Church representatives in an attempt to secure a commitment on their behalf to contribute their 30% of compensation to former students. The United Church has taken a moral approach to the compensation of former students and has demonstrated a principled interest in continuing the dialogue about how we will work together in the ADR process. The United Church has not reached an agreement, but has consistently paid their share of compensation for all validated claims. Significant progress was also made with several Catholic entities to build the groundwork for apportionment agreements.

In conclusion, Indian Residential Schools Resolution Canada has made great strides in implementing the innovative new processes identified collectively as the National Resolution Framework; it has raised the profile of issues related to the schools through participation at conferences, workshops and through media coverage; and it has continued efforts to ensure that all claimants are able to receive 100% of the compensation due to them. Claimants have indicated that they welcome the new process, and all indications are that the coming year will demonstrate the Department's capacity to manage the influx of new applications. I look forward to continuing to work with our Aboriginal partners to resolve the legacy of Indian residential schools.

Section 2 Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-04 departmental performance report (DPR) for Indian Residential Schools Resolution Canada.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the *2003-04 Departmental Performance Reports Preparation Guide* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced, and transparent picture of the organization's performance for fiscal year 2003-04.

Mario Dion

Deputy Minister

04.10.15

Date

Section 3 Summary of Departmental Performance

As described in the table below, the Department has met the key priority that was identified in its *Report on Plans and Priorities* for 2003-04. There were no significant priority changes throughout the year and no parliamentary committee recommendations were made.

The Indian residential schools system is often blamed for many of the difficulties that exist in Aboriginal communities to date and resolving the legacy of Indian residential schools is a key aspect of the Government's objective to improve Canada's relationship with Aboriginal peoples. Addressing the tragic legacy of the schools will also serve to improve the health and well-being of Aboriginal peoples and will contribute to stronger communities.

Indian Residential Schools Resolution Canada (IRSRC) launched an ADR process as a humane, timely and sensitive option for those claimants who do not want to resolve their claim through litigation.

In 2003-04, IRSRC reached settlement with 422 claimants, the vast majority through out-of-court settlement.

Priority	Expected Outcome	Result
The management and resolution of Indian residential school claims.	Increasing number of legal claims settled out-of-court.	Successfully met expectations.

Section 4 Context

4.1 History of the Department

Residential schools were boarding schools for Aboriginal children between the ages of 5 and 16 years old that operated throughout Canada for well over a century.

The earliest residential schools predated Confederation and were run by church missionaries. The Government of Canada began to play a role in the development and administration of this system as early as 1874, as part of its federal responsibility, under the *Indian Act*, to provide education to Status Indians.

Residential schools operated over time throughout Canada. The schools were located in every province and territory, except Newfoundland, New Brunswick and Prince Edward Island. The Government of Canada operated nearly every school as a "joint venture" with various church organizations. The majority of these schools ceased to operate by the mid-1970s and the last federally-run residential school in Canada closed in Saskatchewan in 1996.

In 1996, the *Royal Commission on Aboriginal Peoples* (RCAP) outlined for the first time, in a comprehensive way, the impacts that the Indian residential schools system had, and continues to have, on Aboriginal peoples. In 1998, the Government of Canada responded to the RCAP Report with *Gathering Strength - Canada's Aboriginal Action Plan*. This plan outlined a four-point strategy for addressing residential schools issues which remains as the foundation to IRSRC's on-going priorities: apology; healing; improved litigation strategies and alternative dispute resolution.

Apology: The Government of Canada delivered a *Statement of Reconciliation* to all Aboriginal peoples which included an apology to those people who experienced sexual and physical abuse while attending residential schools.

It also stated that the federal government regretted the treatment of Aboriginal peoples:

> *"As a country, we are burdened by past actions that resulted in weakening the identity of Aboriginal peoples, suppressing their languages and cultures, and outlawing spiritual practices."*

Healing: The Government provided $350 million to the Aboriginal Healing Foundation – an organization set up at arms-length from the Government to provide funding for community-based healing projects.

Litigation: In instances where claims proceed to court, government lawyers, working on behalf of IRSRC, represent the interests of the Crown and contribute to the management of the Government's response to the litigation. Where possible, we are working to move as many cases as possible away from the court and into faster and more compassionate processes for the individuals. Where cases remain in litigation, strategies have been put into place which respect the Government's Statement of Reconciliation and which recognize the need to resolve claims in a respectful and humane manner.

Dispute Resolution: The Government sponsored nine Exploratory Dialogues across Canada in 1998-99 which provided former students, government and church representatives with the opportunity to sit down and jointly develop solutions to resolve residential schools issues. This marked the first time the three parties were able to sit together and constructively discuss these issues. Flowing from the dialogues, the Government established a number of alternative dispute resolution pilot projects. At present, six alternative dispute resolution pilot projects are ongoing and succeeding in resolving claims while three others have been successfully concluded with all of the claimants who participated.

IRSRC was created on June 4, 2001 to centralize resources that are focused on resolving residential school claims and addressing the legacy associated with the schools. The Department is responsible for the coordination of all Indian residential schools activities on behalf of the federal government.

The Government of Canada began formal negotiations with the Anglican, Catholic, United and Presbyterian churches in June 2001 on the financial apportionment of compensation of residential school claims. While our attempt at a collective settlement with all four churches was unsuccessful, by March 2003, both the Anglican Church of Canada and the Presbyterian Church in Canada signed bilateral agreements and apportionment agreements have been reached with the Jesuits of Upper Canada, the Daughters of Mary, and the Diocese of Sault Ste. Marie for their involvement in the Spanish Indian residential schools, and with the Diocese of Prince George with respect to the Lejac Indian residential schools. Canada has also reached a cooperation agreement with the Grandin Oblates. The United Church has not reached an agreement, but has consistently paid their share of compensation for all validated claims.

As of March 31, 2004, a total of 12,269 individuals had made claims relating to Indian residential schools.

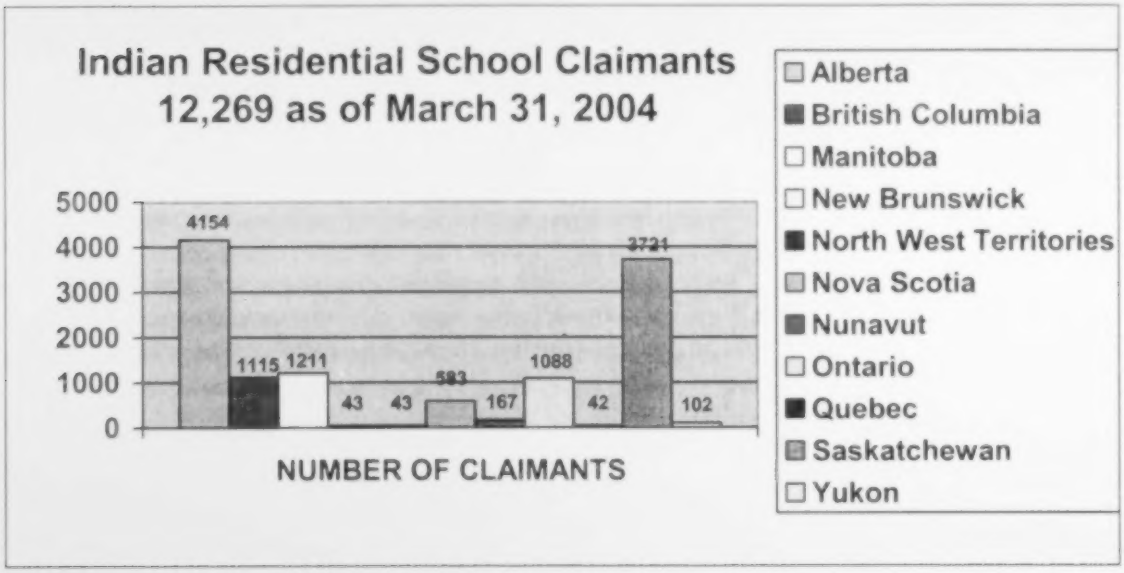

During 2003-04, 422 claims were settled due in large part to the Government of Canada's effort to expedite the resolution of claims whenever possible. The overall total number of claims settled as of March 31, 2004 is 1,147 including 12 trials.

As of March 31, 2004, a total of 12,269 individuals had made claims relating to Indian residential schools.

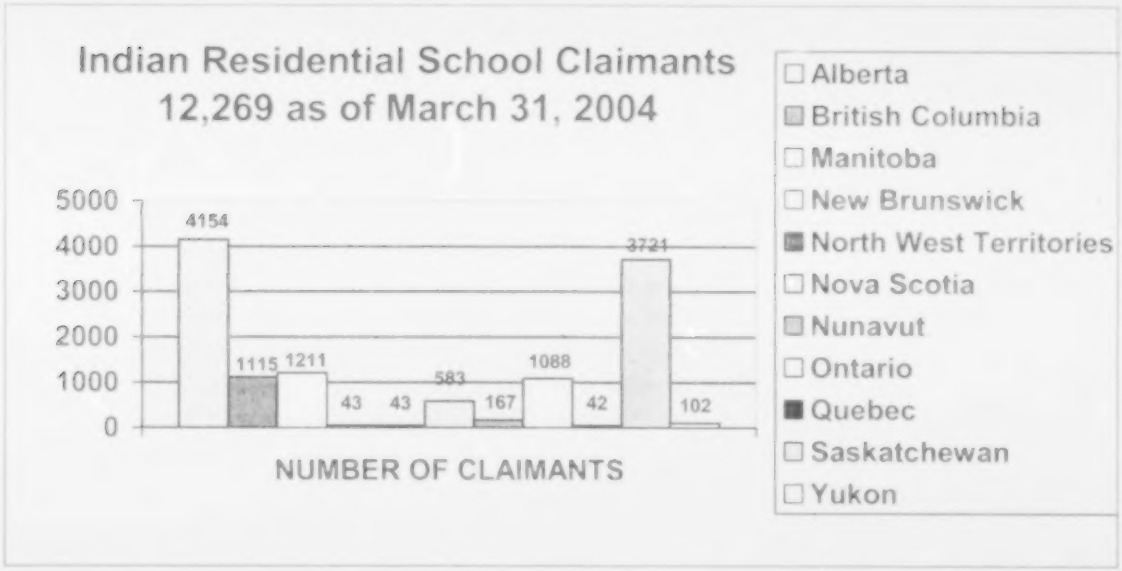

During 2003-04, 422 claims were settled due in large part to the Government of Canada's effort to expedite the resolution of claims whenever possible. The overall total number of claims settled as of March 31, 2004 is 1,147 including 12 trials.

4.2 Strategic Objective

Through partnerships with all levels of government, Aboriginal peoples, religious denominations and Canadian citizens, the Department creates initiatives that will:

- Work with former students, families and communities to remove barriers to healing and reconciliation and deal with intergenerational impacts;
- Provide options to former students to settle their claims in ways that are safe and sensitive for individuals;
- Centralize and focus federal efforts to resolve claims associated with the operation of the former Indian residential schools system in the most expeditious way possible;
- Coordinate negotiations between the Government of Canada and major church organizations regarding their shared responsibility for these claims;
- Implement Canada's wider objectives of healing and reconciliation with Indian residential school survivors and their communities; and
- Inform and educate Canadians about the impacts of Indian residential schools.

Overall, IRSRC maintains its strategic objective to address and resolve issues arising from the legacy of the Indian residential schools system in a fair and equitable manner that promotes closure, as well as individual and community healing.

4.3 Stakeholders

IRSRC strives to address the issues related to healing and reconciliation within Aboriginal communities by maintaining and strengthening collaborative working relationships with other organizations and the community including:

- Former students;
- The Aboriginal Healing Foundation, which provides funding for community-based healing projects;
- First Nations, Metis and Inuit national, provincial, and territorial organizations related to the provision of support for healing and reconciliation;
- Church organizations involved in developing and administering residential schools;
- Claimants' counsel; and
- Federal departments, including:
    - Health Canada for provision of status-blind health support services;
    - Department of Justice for legal advice in the development of the Framework including alternative methods of resolution;
    - Canadian Heritage to support community-based Aboriginal language and culture programs; and
    - Indian and Northern Affairs Canada for developing community-based Aboriginal culture.

4.4 Organizational Structure

The Honourable Anne McLellan, Deputy Prime Minister and Minister of Public Safety and Emergency Preparedness, is the Minister responsible for IRSRC.

The organizational chart below indicates the senior level of authorities within the Department and identifies their respective sector of responsibilities.

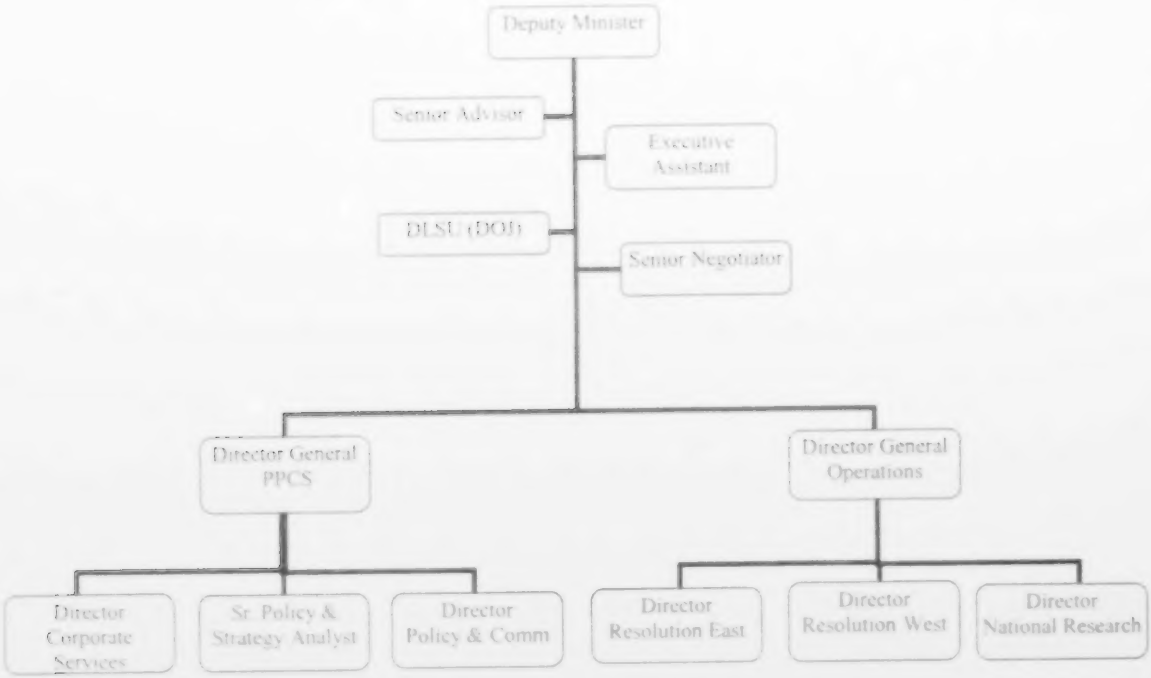

4.4 Organizational Structure

The Honourable Anne McLellan, Deputy Prime Minister and Minister of Public Safety and Emergency Preparedness, is the Minister responsible for IRSRC.

The organizational chart below indicates the senior level of authorities within the Department and identifies their respective sector of responsibilities.

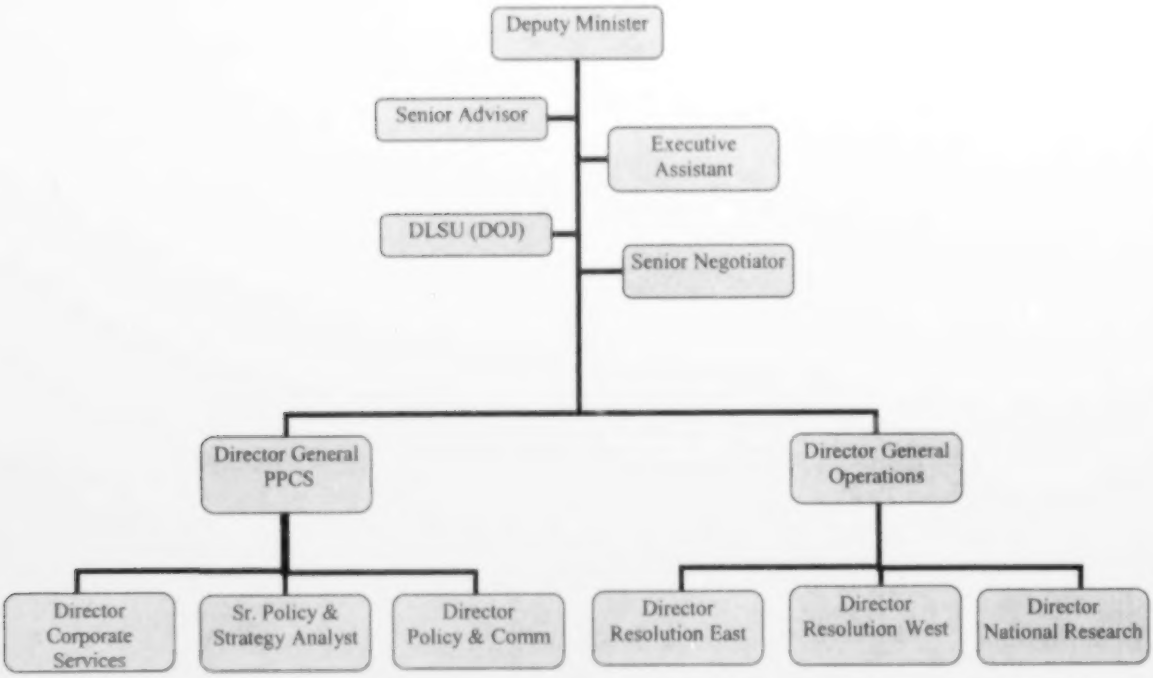

4.5 Accountability

The Minister is supported by a Deputy Minister who is the Department's Executive Director and Deputy Head. The Deputy Minister is accountable for the overall management of the Department, strategic policy direction, and the provision of executive support to the Minister. By virtue of his position, the Deputy Minister is also the Chief Federal Negotiator for the federal government on all matters relating to settlements of claims concerning Indian residential schools.

As illustrated by the organizational chart in *Section 4.4 - Organizational Structure*, the Deputy Minister is directly supported by both the Director General, Operations, and the Director General, Policy, Planning, and Corporate Services.

The Director General, Policy, Planning, and Corporate Services is responsible for policy and communications, litigation management, corporate administration and services (including human resources, finance, contracting and information technology), and commemoration initiatives. The Director General is also responsible for the management of the health – related components of the NRF; the large part being delivered by Health Canada and the remainder by the Department.

The Director General, Operations, is responsible for implementing and managing the ADR process and ensuring that claims within the ADR process are administered and resolved in accordance with established program authorities, processes and the approved compensation structure. The Director General is also responsible for the management and delivery of an extensive research program which supports both litigation and dispute resolution operations.

Section 5 High-level Logic Model

Strategic outcome

- The management and resolution of the legacy of the Indian residential schools system
- More than 12,000 former students of Indian residential schools have filed a claim against the Government of Canada for abuse they suffered as children. Resolution of these claims will go a long way in repairing the relationship between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians.
- Overall resource allocation: planned spending ($500.3 M); total authorities received ($880.1 M); actual spending ($77.4 M); and total FTEs (143)

Intermediate outcomes

- The creation of a positive environment where hope for the future by Aboriginal peoples is restored, and the legacy of abuse passed from generation to generation is finally broken

Immediate outcomes

- The resolution of individual claims, with priority given to elderly and ill claimants

Plans and priorities

- Identify initiatives for addressing the legacy of abuse in Indian residential schools (actual spending – $2.3 M)
- Supporting programs which promote healing and reconciliation (actual spending – included in priority above)
- Resolving outstanding claims as efficiently, effectively, humanely and compassionately as possible based on the Government's offer of compensation (actual spending – $70.3 M)
- Prioritizing claimants with particular focus on elderly and ill claimants (actual spending – included in priority above)
- Negotiating with churches to determine the shared cost of compensation (actual spending – $0.7 M)
- Funding dispute resolution processes (actual spending – $4.1 M)

Section 5 High-level Logic Model

Strategic outcome

- The management and resolution of the legacy of the Indian residential schools system.
- More than 12,000 former students of Indian residential schools have filed a claim against the Government of Canada for abuse they suffered as children. Resolution of these claims will go a long way in repairing the relationship between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians.
- Overall resource allocation: planned spending ($96.3 M); total authorities received ($89.1 M); actual spending ($77.4 M); and total FTEs (143).

Intermediate outcomes

- The creation of a positive environment where hope for the future by Aboriginal peoples is restored, and the legacy of abuse passed from generation to generation is finally broken.

Immediate outcomes

- The resolution of individual claims, with priority given to elderly and ill claimants.

Plans and priorities

- Identify initiatives for addressing the legacy of abuse in Indian residential schools (actual spending – $2.3 M)
- Supporting programs which promote healing and reconciliation (actual spending – included in priority above)
- Resolving outstanding claims as efficiently, effectively, humanely and compassionately as possible based on the Government's offer of compensation (actual spending – $70.3 M)
- Prioritizing claimants with particular focus on elderly and ill claimants (actual spending – included in priority above)
- Negotiating with churches to determine the shared cost of compensation (actual spending – $0.7 M)
- Funding dispute resolution processes (actual spending – $4.1 M).

Section 6 Performance Discussion

6.1 Performance against priorities established for 2003-04

Identify initiatives for addressing the legacy of abuse in Indian residential schools

Health supports and commemorative events are key components of the NRF. Commemoration is an innovative program that advances individual and community healing, closure and reconciliation so that students can resolve their claims with a sense of satisfaction and move forward. It is a way of honouring and paying tribute to all former students whether they pursue a claim for compensation or not. In 2003-04, IRSRC undertook a series of community meetings for input on the final design of the commemoration program.

While IRSRC has only dedicated $10 M to commemoration over seven years, it is the element that has the broadest impact and most long term benefits for survivors. Because it is not bound by legal rules and constraints, commemoration can reach a wide audience and is therefore able to address the intergenerational effects of Indian residential schools in a way that resolution of the legal claims alone cannot. There have already been several successful commemoration events attended by survivors, their families, friends and communities, Government and the Churches.

The Mental Health Support Program (MHSP) was established as one of the three main components of the NRF in November 2003. Because claimants are dealing with the difficult issues of childhood physical and sexual abuse, ensuring the health and safety of claimants, whether in ADR or litigation, is of utmost importance. To that end, the central purpose of the MHSP is to keep claimants safe while they are in the process of actively resolving their claim against Canada. To do this, the MHSP currently offers three main support services, including professional counselling, fifteen regionally-based health support workers and a 24-hour crisis line. The MHSP is jointly administered by IRSRC and Health Canada. The MHSP has a seven year budget of $73 M.

For its part, IRSRC is responsible for the overall performance of the MHSP and the administration of the crisis line. Due to its experience in the field of mental health, Health Canada has been tasked with administering the counselling, transportation and health support worker components of the MHSP. IRSRC and Health Canada have established a close working relationship in which each department has MHSP-dedicated staff that is responsible for working together to ensure that claimants are able to obtain effective mental health services when and where they need them.

These programs help lead to improved relationships and better understanding between Aboriginal and non-Aboriginal peoples in Canada. By addressing the impact of Indian residential schools they also contribute towards breaking the cycle of abuse passed on from generation to generation.

Supporting programs which promote healing and reconciliation

It is nearly impossible to enter an Aboriginal community to discuss any issue without hearing reference to the impacts the Indian residential schools system has had. No less than 10% of the existing Aboriginal population attended an Indian residential school. In some communities whole generations went to a residential school. Some 12,000 individuals have filed claims against the Government and churches as a result of their experiences. When considering the effects of physical and sexual abuse and the inter-generational impacts these events can have, it is impossible to predict how many more Aboriginal peoples are affected.

While monetary compensation for abuses that occurred at Indian residential schools is essential, non-monetary aspects, including education, awareness and culturally appropriate ceremonies are an equally important aspect of healing and reconciliation. To this end, IRSRC has provided support for a myriad of activities, ceremonies and conferences that contribute to healing and reconciliation.

IRSRC has partnered with, among others, Aboriginal political organizations, such as the Assembly of First Nations (AFN), survivor societies, such as the Indian Residential Schools Survivor's Society, the Shingwauk Survivor Society, the National Residential School Survivor Society, the Legacy of Hope Foundation, the Inuit Women's Society, the University of Calgary, the Aboriginal People's Television Network, and many community organizations to support survivor conferences, healing ceremonies, ADR reviews, and information sessions.

IRSRC has also undertaken outreach efforts and has travelled to communities to provide them with information about the resolution processes available to former students and to answer questions community member may have.

Resolving outstanding claims as efficiently, effectively, humanely and compassionately as possible based on the Government's offer of compensation

In November 2003, IRSRC launched the ADR process and all of the elements of the NRF, first announced in December 2002, were operational. The launch of the NRF was delayed in order to incorporate two key changes put forward by stakeholders. Several stakeholders, including former students and their counsel, as well as Aboriginal political organizations such as the AFN, were vehemently opposed to two aspects of the process. IRSRC took the additional time to meet with stakeholders and amend the process prior to launching.

A key aspect of the NRF is that claimants may choose how to resolve their claim, either through individual or group dispute resolution, out of court settlement or trial. Initial uptake of the ADR has been good and nearly 600 claimants have applied since the launch. IRSRC has committed to resolving claims in the ADR process within 9 months with the first hearings having been held in May 2004.

In addition to the ADR process, IRSRC continues to resolve claims through out-of-court settlement. In 2003-04, 422 settlements were achieved. This is an increase of more than 180 over the previous year.

Interest in the ADR process is high and IRSRC has provided community briefings to many communities across Canada. These sessions provided former students with information about the NRF and gave them the opportunity to ask questions.

More than half of the ADR claims received to date are from claimants who had not previously filed a lawsuit for the abuse they suffered. While it was expected that most of the ADR claimants would be those who had previously filed a lawsuit, it is likely that many claimants are waiting to see how the ADR process works before deciding whether or not to move out of litigation.

Resolving claims outside of the court will result in reduced administrative and legal costs for the Government, improved administration of claims through better control, monitoring and reporting and increased speed of resolution of claims. The resolution of Indian residential school claims will also result in stronger working relationships with Aboriginal peoples and organizations and reconciliation with the Aboriginal community.

Prioritizing claimants with particular focus on elderly and ill claimants

Because Indian residential schools operated for more than a century, with the bulk in the 1940s to the 1960s, many former students are elderly or in ill health. IRSRC has committed to giving priority to these claimants, both in out-of-court settlements and through ADR.

Elders are highly respected in Aboriginal communities and identifying and expeditiously resolving the claims of those who are elderly and in ill health ensure that those who suffered abuse as children have the opportunity for resolution.

Negotiating with churches to determine the shared cost of compensation

Signing apportionment agreements with the Anglican and Presbyterian Churches in the spring of 2003 was an important step in reaching resolution with former students. IRSRC has also continued to work with representatives from the United Church and from various Catholic entities to reach similar agreements.

While the United Church has not signed an apportionment agreement, they have taken a moral approach with respect to Indian residential school claims and have paid their 30% share in every claim to date. We continue to work with the United Church to resolve Indian residential school claims.

In May 2003, the Deputy Minister was authorized to change the negotiation strategy with the Catholic Church. Until then, Canada had sought an agreement with the whole Catholic Church. The Catholic Church, however, has a decentralized corporate structure, in which the dioceses and orders are distinct legal entities, and Catholic representatives have not wavered from their position that a whole church approach to compensation is unacceptable.

Since May 2003, federal negotiators have met with representatives from several Catholic dioceses and religious orders. Canada has signed an apportionment agreement with the Jesuits of Upper Canada, the Daughters of Mary, and the Diocese of Sault Ste. Marie for their involvement in the Spanish residential schools, and with the Diocese of Prince George with respect to the Lejac Indian residential school. Canada has also reached a cooperation agreement with the Grandin Oblates. IRSRC will continue to negotiate with Catholic entities to reach apportionment agreements with additional Catholic entities.

These apportionment agreements represent a small portion of the Catholic liability, but are an important first step. They have helped to open the lines of communication with Catholic entities and they allow the Government and the church to work together to address residential school claims, eliminating legal and administrative costs associated with trying to determine apportionment. Most importantly, they ensure that claimants who attended the involved schools will receive 100% of compensation and can get closure from both the Government and the church.

Funding dispute resolution processes

Canada's first attempt to resolve Indian residential school claims outside of the courts came in the form of ADR Pilot Projects. Each pilot project involves a group of former students, the Government, and in some cases the church organization.

To date, more than 180 settlements have been reached through the pilot projects. However, only 3 of the original 10 projects have been completed, while 6 remaining projects continue at various stages of completion. One project based in Northern Ontario terminated without settlements having been reached. Despite the fact that the pilot projects have not progressed as rapidly as the government originally anticipated, they have been supportive of claimants' health and safety needs and have been a major factor in building good and healthy relations and keeping people safe. The pilot projects have offered significant lessons and were an essential foundation to building the current ADR process.

6.2 Risk Management

By committing to address and resolve issues arising from the legacy of the residential school system, the Government of Canada undertakes to thoroughly validate the claims for compensation. In its attempt to resolve these claims, the Government of Canada risks re-victimizing claimants during the validation process. While we are sensitive to this possibility, we strive to balance this risk with the requirement to validate claims in order to ensure fairness to the claimants and accountability to Canadians.

The NRF, designed as a holistic approach to resolving claims, includes status-blind health supports and uses independent arbitrators with binding authority to reduce the traumatic effects of the validation and hearing process.

The Government of Canada is seeking to resolve as many cases as possible outside the courts because litigation is confrontational and expensive. By moving to less adversarial environments and reducing legal costs, we expect to resolve claims in a manner that former students perceive to be more compassionate and equitable.

There are now more than 12,000 former students who have filed claims against the Government and the caseload is expected to grow. Current estimates say that it would take the courts 53 years to handle the caseload at a cost of $2 billion in administration alone. By establishing the NRF, we propose to resolve these cases in seven years.

Section 7 Financial Tables

7.1 Summary of Voted Appropriations

The following table summarizes the resources voted to the Department by Parliament for the 2003-04 fiscal year.

Financial Requirements by Authority ($ millions)

		2003-04			
Vote		Total Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities[1]	Total Actual Spending
25	Operating expenditures	50.9	90.6	83.4[2]	68.3
25	Capital expenditures	0.2	0.2		0.7
25	Grants and Contributions	1.8	1.8	1.8	4.6
(S)	Contributions to employee benefit plans	3.7	3.7	3.7	3.6
(S)	Court Awards	-	-	0.2	0.2
	Total Department	**56.6**	**96.3**	**89.1**	**77.4**

Actual operating expenditures were lower than planned as a result of unanticipated delays in launching the Department's new comprehensive ADR process. These delays resulted in lower activity levels than were expected which caused actual operating expenditures to be lower than originally planned.

Furthermore, the government-wide staffing review announced in December 2003 precluded the Department from hiring additional staff in the fourth quarter to meet operational requirements. This resulted in actual operating expenditures on personnel costs to be lower than originally planned.

[1] Total authorities represent the funding allocated to the Department via Main Estimates and Supplementary Estimates. The Department received funding via the 2003-04 Supplementary Estimates for the purpose of launching its National Resolution Framework.

[2] The Department does not have a separate capital vote, thus total authorities are presented as a single amount.

An analysis of spending on grants and contributions is provided in *Section 7.5 – Transfer Payments*.

An analysis of spending on contributions to employee benefit plans and court awards is provided in *Section 7.4 – Statutory Payments*.

Presented below is an historical comparison of voted appropriations from the Department's creation in fiscal year 2001-02 to fiscal year 2003-04.

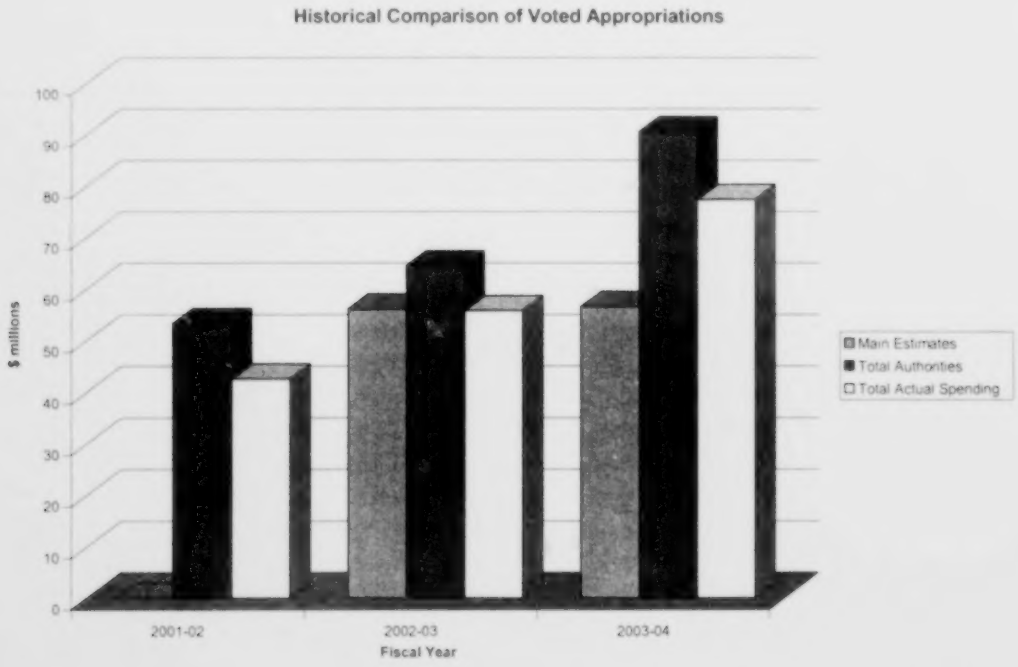

Total authorities and total actual spending have increased year-over-year as a result of the operational requirements necessary to support the design, development and implementation of the NRF, and the maturation of the existing litigation caseload.

7.2 Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

The following table provides a comparison of departmental planned spending versus actual spending for the 2003-04 fiscal year. The table also shows the net cost of operating the Department for the reporting period.

Departmental Planned Spending versus Actual Spending ($ millions)

	2003-04			
	Total Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Operating	54.6	94.3	87.1	71.9
Capital	0.2	0.2		0.7
Grants and Contributions	1.8	1.8	1.8	4.6
Court Awards (S)	-	-	0.2	0.2
Total Gross Expenditures	**56.6**	**96.3**	**89.1**	**77.4**
Less: Respendable Revenues	-	-	-	-
Total Net Expenditures	**56.6**	**96.3**	**89.1**	**77.4**
Other Revenues and Expenditures				
Non-respendable Revenues	-	-	-	-
Cost of services provided by other departments	-	1.5	1.5	1.5
Net Cost of the Program	**56.6**	**97.8**	**90.6**	**78.9**
FTEs	-	86	-	143

7.3 Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

The following table provides an historical comparison of departmental planned spending versus actual spending from the Department's creation in fiscal year 2001-02 to fiscal year 2003-04.

Historical Comparison of Departmental Planned Spending versus Actual Spending ($ millions)

	2001-02		2002-03		2003-04	
	Planned	Actual	Planned	Actual	Planned	Actual
Indian Residential Schools Resolution	-	**42.5**	**56.1**	**55.8**	**96.3**	**77.4**

Presented below is a graphical illustration of the historical comparison between departmental planned spending and actual spending from 2001-02 to 2003-04.

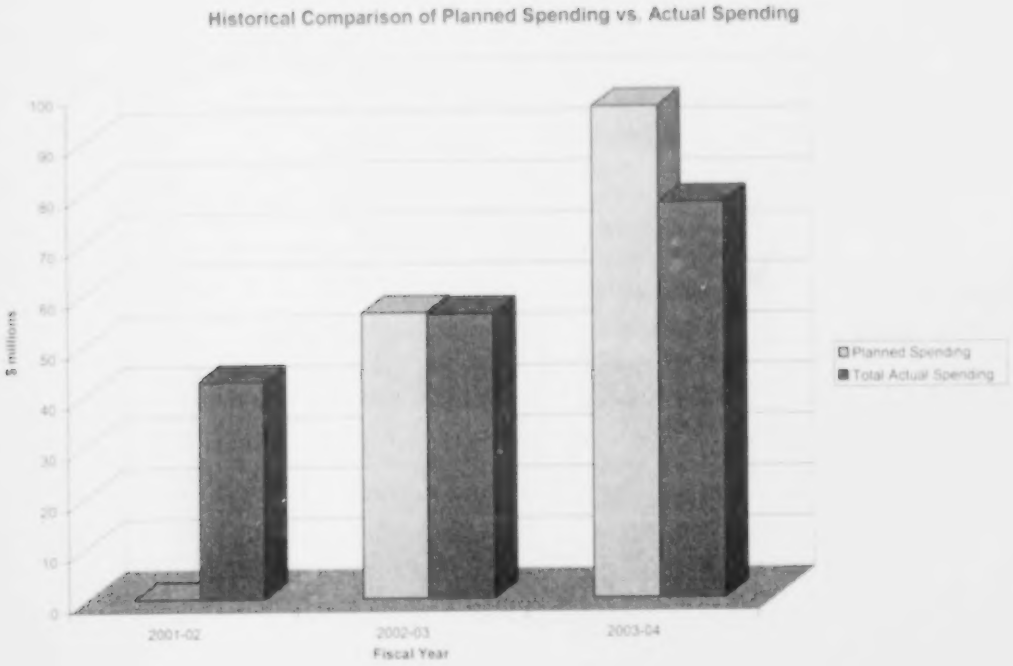

Planned spending exceeded actual spending in fiscal year 2003-04 as a result of unanticipated delays in launching the Department's new comprehensive ADR process (refer to analysis provided in *Section 7.1 – Summary of Voted Appropriations*).

As shown in the illustration above, the Department accurately planned its spending in fiscal year 2002-03 as the difference between planned spending and actual spending was insignificant.

Planned spending figures were not prepared for fiscal year 2001-02 since the Department was created after the release of the Main Estimates.

7.4 Statutory Payments

The following table identifies the statutory payments made by the Department in the 2003-04 fiscal year. For comparative purposes, actual spending on statutory payments for the two previous fiscal years is also provided.

Statutory Payments ($ millions)

			2003-04			
	Actual 2001-02	Actual 2002-03	Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Court Awards[3]	0.3	0.3	-	-	0.2	0.2
Contributions to employee benefit plans	0.6[4]	3.3	3.7	3.7	3.7	3.6
Total Statutory Payments	**0.9**	**3.6**	**3.7**	**3.7**	**3.9**	**3.8**

The Department makes statutory payments in the form of contributions to employee benefit plans, as well as for court awards. Court awards represent the compensation amounts and associated settlement costs for decisions rendered by the courts.

In 2003-04, actual spending increased to $3.8 million compared to actual spending of $3.6 million in the previous year. This $0.2 million increase can be attributed to increased contributions to employee benefit plans as a result of increased staff levels. The Department hired more staff in 2003-04 to meet the operational requirements of implementing the its new ADR process.

The increase in contributions to employee benefit plans was offset slightly by fewer court awards in 2003-04 than in the previous year.

---

[3] Court awards are granted pursuant to either the *Crown Liability and Proceedings Act (section 30(1))* or the *Supreme Court Act (section 98)*.

[4] Estimated cost based on 2001-02 staff salary costs. Since the Department was created subsequent to the release of the Main Estimates in 2001-02, no funding was allocated for contributions to employee benefit plans, nor was the Department directly charged for these costs.

7.5 Transfer Payments

The following table summarizes the transfer payments made by the Department in the 2003-04 fiscal year. For comparative purposes, actual spending on transfer payments for the two previous fiscal years is also provided.

Contributions ($ millions)

			2003-04			
	Actual 2001-02	Actual 2002-03	Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Total Contributions	**2.6**	**0.9**	**1.8**	**1.8**	**1.8**	**4.6**

The Department makes transfer payments, in the form of contributions, to groups of Indian residential school survivors to provide a process by which individuals with common claim elements, and a desire to resolve their claim in a group setting, can proceed through the dispute resolution process.

Contributions are also made to eligible Aboriginal and non-Aboriginal organizations, institutions and individuals for the purpose of obtaining diverse viewpoints and advice on a range of Indian residential schools issues, including the design and development of policies and programs within the NRF.

Actual spending exceeded planned spending in 2003-04 by $2.8 million due in large part to the fact that six of the ADR pilot projects operated beyond their targeted completion date. The issues addressed in these pilot projects proved to be more complex than originally anticipated.

In 2003-04, actual spending increased to $4.6 million compared to actual spending of $0.9 million in the previous year. This $3.7 million increase can be attributed in part to an increase in the number of initiatives and organizations funded. Many of these initiatives were aimed at increasing awareness of the Department's new ADR process within Aboriginal communities. The spending increase can also be attributed to the unplanned extension of the ADR pilot projects as discussed above.

7.6 Contingent Liabilities

The following table shows the Department's contingent liabilities at March 31 for the fiscal years 2001-02 through 2003-04.

Contingent Liabilities ($ millions)			
	Amount of Contingent Liabilities		
	March 31, 2002	March 31, 2003	Current as of March 31, 2004
Total Litigations	**659.4**	**1,104.0**	**1,002.9**

The contingent liabilities represent the Department's best estimate of the potential liabilities arising from claims of physical and sexual abuse at Indian residential schools.

The estimate is based on an analysis of the Department's claims inventory, its experience to date in resolving these claims, and on Department of Justice litigation experience.

The estimate at March 31, 2004 is lower than the estimate at March 31, 2003 due primarily to the settlement of over 400 claims during the 2003-04 fiscal year.

7.7 Foundation

The *Legacy of Hope Foundation* (LHF) is an Aboriginal-operated, not-for-profit organization that is independent of government. In 2003-04, the Department paid $0.4 million to the LHF through a contribution agreement.

The LHF used the monies received to develop and promote exhibits that honoured and commemorated, at a national level, Indian residential school survivors from all Aboriginal groups. The LHF also used the monies received to develop and plan for the *National Gathering Day of Commemoration* held in July 2004.

In accordance with the financial requirements of the contribution agreement, and to ensure that contribution resources were used in accordance with the conditions of the agreement, the LHF provided the Department with quarterly activity reports and an annual audited financial report.

Section 8 Contact Us

Internet
http://www.irsr-rqpi.gc.ca

For information about the National Resolution Framework:

Telephone: 1-800-816-7293

For general inquiries:

Residents of British Columbia, Alberta and the North:

Telephone: (604) 775-6400

Mailing address: 1138 Melville Street
Suite 400
Vancouver, BC
V6E 4S3

Residents of Saskatchewan and East thereof:

Telephone: (613) 996-2686

Mailing address: 90 Sparks Street
Room 304
Ottawa, ON
K1A 0H4

BUDGET DES DÉPENSES

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/89-2004
ISBN 0-660-62644-6

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2004

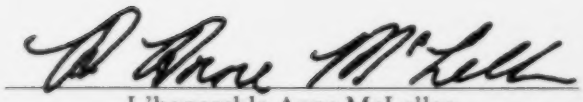

L'honorable Anne McLellan

Vice-première ministre et
Ministre de la sécurité publique et de la protection civile

Table des matières

Section 1	Message en provenance du ministre	1
Section 2	Énoncé de déclaration de la gestion	3
Section 3	Résumé du rendement ministériel	4
Section 4	Contexte	5
4.1	Historique du ministère	5
4.2	Objectif stratégique	8
4.3	Intervenants	9
4.4	Structure organisationnelle	10
4.5	Imputabilité	11
Section 5	Modèle logique de haut niveau	12
Section 6	Discussion sur le rendement	14
6.1	Rendement en vertu des priorités établies pour 2003-2004	14
6.2	Gestion du risque	19
Section 7	Tableaux financiers	20
7.1	Résumé des crédits approuvés	20
7.2	Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles	22
7.3	Comparaison historique entre le total des dépenses prévues et les dépenses réelles	23
7.4	Paiements législatifs	25
7.5	Paiements de transfert	27
7.7	Fondation	29
Section 8	Pour communiquer avec nous	30

Section 1 Message en provenance du ministre

Il est quasi impossible de visiter une communauté autochtone sans entendre parler des conséquences que le système de pensionnats a causées aux individus, aux familles et aux communautés. Traiter l'héritage tragique de ces écoles constitue une étape essentielle facilitant le rétablissement des relations auprès des peuples autochtones. Résolution des questions des pensionnats indiens Canada continue de collaborer avec les autres ministères fédéraux, les anciens étudiants, les avocats des plaignants, les organisations autochtones et les églises impliquées dans le fonctionnement du système de pensionnats afin de résoudre l'héritage de ces pensionnats.

Au cours de la dernière année, le ministère a ciblé la mise en œuvre du cadre de règlement national , qui est fondé sur des années de collaboration avec les intervenants en vue de trouver une réponse appropriée aux réclamations provenant du système de pensionnats. Le cadre de règlement reflète la volonté du gouvernement de parvenir à la guérison et à la réconciliation, surtout auprès des anciens étudiants et, d'une manière plus générale, avec les peuples autochtones. Le cadre de règlement offre une approche holistique au règlement qui vise à offrir des options aux anciens étudiants tout en assurant que leurs besoins en matière de santé et de sécurité sont satisfaits.

Le cadre de règlement est maintenant entièrement opérationnel et permet d'offrir une solution autre à un recours afin de résoudre les réclamations relatives aux pensionnats indiens. Le ministère a consacré beaucoup de temps à rencontrer des membres de la communauté autochtone et à tenir des entrevues avec des arbitres potentiels en vue de créer en dernier ressort un secrétariat indépendant de l'adjudication, situé à Regina, en Saskatchewan, qui aura la responsabilité d'adjuger les réclamations d'une manière efficace, juste et humaine.

En plus du processus de mode alternatif de règlement des conflits (MARC), qui offre une option positive et rapide à la résolution des réclamations, tous les autres éléments du cadre de règlement national, y compris les services de soutien en santé et des événements commémoratifs, sont opérationnels. À compter des premières demandes reçues en décembre 2003, 169 réclamations ont été déposées en date du 31 mars 2004.

Afin de soutenir davantage le processus MARC, le ministère a consacré des efforts considérables afin de favoriser des initiatives de sensibilisation pour assurer que les demandeurs potentiels sont conscients du nouveau programme de résolution des conflits et des avantages supérieurs par rapport à une poursuite. C'est avec beaucoup de minutie que nous nous sommes assurés que le programme répondait et reflétait les normes et les valeurs culturelles des communautés autochtones. Ces efforts ont servi de fondation nous permettant d'assurer la conscientisation du public à l'égard de l'histoire des pensionnats indiens et des conséquences de ce système.

Le ministère a collaboré étroitement avec d'autres ministères afin d'assurer que son programme soit exécuté de la manière la plus efficace et d'une façon permettant de compléter les initiatives des autres ministères. Nous avons fait équipe avec Santé Canada dans un partenariat permettant d'assurer que chaque demandeur reçoive le soutien nécessaire en santé mentale pendant qu'il progresse au sein d'un processus qui, souvent, ravive des souvenirs douloureux de son passé. L'aide de travailleurs de la santé communautaire est offerte et une ligne d'écoute téléphonique en cas d'urgence 1 - 800 est maintenant fonctionnelle. Le ministère a également collaboré étroitement avec Patrimoine Canada, alors que celui-ci met en œuvre des initiatives en matière de langue et de culture qui contribuent aussi à guérir et à renforcer les communautés.

Bien que l'orientation majeure des énergies du ministère a été dirigée vers la mise en œuvre du processus MARC, le ministère a aussi continué de résoudre des réclamations qui sont demeurées en litige. À l'heure actuelle, les règlements extrajudiciaires constituent la portion la plus importante des réclamations résolues; une augmentation de plus de 50% par rapport aux totaux des années antérieures. On prévoit un renversement de cette tendance à la suite de la mise en oeuvre du processus MARC.

Dans la foulée des ententes conclues avec les Églises anglicanes et presbytériennes au printemps 2003, le ministère a continué de négocier avec les représentants des Églises catholiques et des Églises unies afin de tenter d'obtenir un engagement de leur part de participer dans une proportion de 30% à la compensation des anciens étudiants. L'Église unie a adopté une approche morale envers la compensation des anciens étudiants et a démontré un intérêt fondé sur des principes à la poursuite du dialogue sur la façon de collaborer avec nous dans le processus MARC. L'Église unie n'a pas conclu d'entente, mais a payé de façon constante leur part de la compensation pour toutes les réclamations validées. Des progrès importants ont été réalisés auprès de plusieurs entités catholiques afin de compléter le travail de base pour la répartition des ententes.

Pour conclure, Résolution des questions des pensionnats indiens Canada a effectué de grandes améliorations dans la mise en œuvre de nouveaux processus novateurs regroupés sous le vocable du cadre de règlement national; le ministère a relevé le profil des questions relatives aux écoles par le biais de participation à des conférences, des ateliers et par la couverture médiatique; et celui-ci a poursuivi ses efforts afin d'assurer que tous les demandeurs ont la possibilité de recevoir la compensation entière qui leur est due. Les demandeurs ont souligné qu'ils apprécient le nouveau processus et tout indique que le ministère démontrera sa capacité, au cours de la prochaine année, à gérer la soumission de nouvelles demandes. Je me réjouis de poursuivre le travail auprès de nos partenaires autochtones afin de résoudre l'héritage des pensionnats indiens.

Section 2 Énoncé de déclaration de la gestion

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur le rendement (RMR) de 2003-2004 de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapports et aux exigences de déclaration énoncées dans le Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2003-2004.

À ma connaissance, les renseignements donnent un portrait général, juste et transparent du rendement de l'organisation à l'exercice 2003-2004.

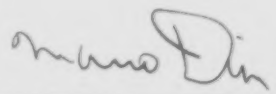

Mario Dion

Sous-ministre

04.10.15

Date

Section 3 Résumé du rendement ministériel

Comme spécifié dans le tableau ci-dessous, le ministère a réalisé la priorité clé qui était identifié dans son *Rapport sur les plans et priorités 2003-2004*. Aucun changement important n'a été apporté aux priorités au cours de l'année et le comité parlementaire n'a présenté aucune recommandation.

Le système des pensionnats indiens est souvent blâmé pour de nombreuses difficultés qui existent dans les collectivités autochtones à ce jour et le règlement des répercussions des pensionnats indiens est un aspect clé pour le gouvernement qui vise à améliorer la relation du Canada avec les peuples autochtones. S'attaquer au legs tragique des écoles résidentielles servira aussi à améliorer la santé et le bien-être des peuples autochtones et contribuera à établir des collectivités plus fortes.

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC) a mis sur pied un processus humain, ponctuel et sensible pour les demandeurs qui ne veulent pas régler leur demande de réparation à l'aide de litiges. Les premières audiences ont eu lieu en mai 2004.

En 2003-2004, RQPIC a conclu des ententes avec 422 demandeurs et la plupart de ces règlements ont été conclus hors cour.

Priorité	Résultat prévu	Résultat
La gestion et le règlement des demandes de réparation pour les pensionnats indiens.	Augmenter le nombre de demandes de réparation fondées en droit réglées à l'amiable.	A répondu aux attentes avec succès.

Section 4 Contexte

4.1 Historique du ministère

Les pensionnats indiens étaient des internats pour enfants autochtones âgés entre 5 et 16 ans. Ces pensionnats étaient exploités à travers le Canada pendant plus d'un siècle.

Les premiers pensionnats, fondés avant la Confédération, étaient administrés par des missionnaires. Dès 1874, le gouvernement du Canada a commencé à jouer un rôle dans l'expansion et l'administration de ce système en vertu de la *Loi sur les Indiens* qui lui confère la responsabilité d'assurer l'enseignement des Indiens inscrits.

Les pensionnats ont été exploités pendant longtemps, partout au Canada. À l'exception de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, des pensionnats étaient situés dans chaque province et dans chaque territoire. Le gouvernement du Canada exploitait quasiment tous les pensionnats « en partenariat » avec différentes organisations ecclésiastiques. La plupart de ces pensionnats ont cessé leurs activités au milieu des années 1970 et le dernier pensionnat géré par le gouvernement fédéral au Canada a fermé ses portes en Saskatchewan en 1996.

En 1996, la *Commission royale sur les peuples autochtones* (CRPA) a résumé, pour la première fois et de façon détaillée, les répercussions que le système de pensionnats indiens avait eu et continuait d'avoir sur les peuples autochtones. En 1998, le gouvernement du Canada a réagi au rapport de la CRPA par la publication du document *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Ce plan énonce une stratégie en quatre volets pour régler les questions des pensionnats et qui constitue le fondement des priorités continuelles de RQPIC: excuses, guérison, stratégies améliorées pour les litiges et mode alternatif de règlement des conflits.

Regrets: Le gouvernement du Canada a prononcé une Déclaration de réconciliation à l'intention de tous les peuples autochtones. Cette déclaration englobait des excuses à toutes les personnes qui avaient fait l'objet de sévices sexuels et physiques au cours de leur séjour dans les pensionnats.

La déclaration précisait aussi que le gouvernement fédéral déplorait le traitement infligé aux peuples autochtones :

> « En tant que pays, nous sommes hantés par nos actions passées qui ont mené à l'affaiblissement de l'identité des peuples autochtones, à la disparition de leurs langues et de leurs cultures et à l'interdiction de leurs pratiques spirituelles. »

Guérison: Le gouvernement a versé 350 millions de dollars à la Fondation autochtone de guérison – un organisme sans lien de dépendance établi par le gouvernement pour fournir des fonds à des projets communautaires dévoués à la guérison.

Litiges: Dans les situations où les demandes de réparation aboutissent devant les tribunaux, les avocats du gouvernement, travaillant pour le compte de RQPIC, représentent les intérêts de la Couronne et contribuent à gérer la réponse du gouvernement face aux litiges. Lorsque c'est possible, nous tentons de régler le plus grand nombre possible de cas en dehors des tribunaux, d'une façon plus rapide et plus humaine pour les demandeurs. Cependant, pour les demandes qui demeurent devant les tribunaux, nous avons établi des stratégies qui respectent la Déclaration de réconciliation du gouvernement et qui reconnaissent le besoin de régler les demandes de réparation de façon humaine et respectueuse.

Règlement des conflits: En 1998-1999, le gouvernement a commandité neuf dialogues exploratoires à travers le Canada pour permettre aux anciens élèves et aux représentants du gouvernement et des organisations ecclésiastiques de se rencontrer et de trouver ensemble des solutions pour régler les questions des pensionnats. C'était la première fois que les trois parties réussissaient à discuter de cette affaire ensemble de façon constructive. À la suite des dialogues, le gouvernement a établi un certain nombre de projets pilotes de règlement extrajudiciaire des différends. À l'heure actuelle, huit projets pilotes de mode alternatif de règlement des conflits se poursuivent et réussissent à régler les demandes de réparation. Un neuvième projet a réglé avec succès toutes les demandes de réparation des demandeurs qui y ont pris part.

Le 4 juin 2001, RQPIC a été créé pour centraliser les ressources qui visent à régler les demandes de réparation en vertu des écoles résidentielles et afin de s'attaquer aux séquelles laissées par les pensionnats. Le ministère est responsable de la coordination de toutes les activités liées aux pensionnats indiens au nom du gouvernement fédéral.

En juin 2001, le gouvernement du Canada a entamé des négociations officielles avec les églises anglicane, catholique, unie et presbytérienne au sujet de la répartition financière des indemnisations ayant trait aux demandes de réparation pour les pensionnats. Même si notre tentative de règlement collectif avec les quatre églises a échoué, en date de mars 2003, l'Église anglicane du Canada et l'Église presbytérienne du Canada ont signé des ententes bilatérales. Des ententes de répartition ont été conclues avec les Jesuits of Upper Canada, les Filles de Marie et le Diocèse de Sault Ste. Marie pour leur implication dans les pensionnats espagnols et avec le Diocèse de Prince George pour les pensionnats indiens de Lejac. Le Canada a aussi conclu une entente de collaboration avec les Grandin Oblates. L'Église unie n'a pas conclu d'entente, mais elle a régulièrement versé sa part de la compensation pour toutes les demandes de réparation validées.

En date du 31 mars 2004, un total de 12 269 personnes avait présenté des demandes de réparation relatives aux pensionnats indiens.

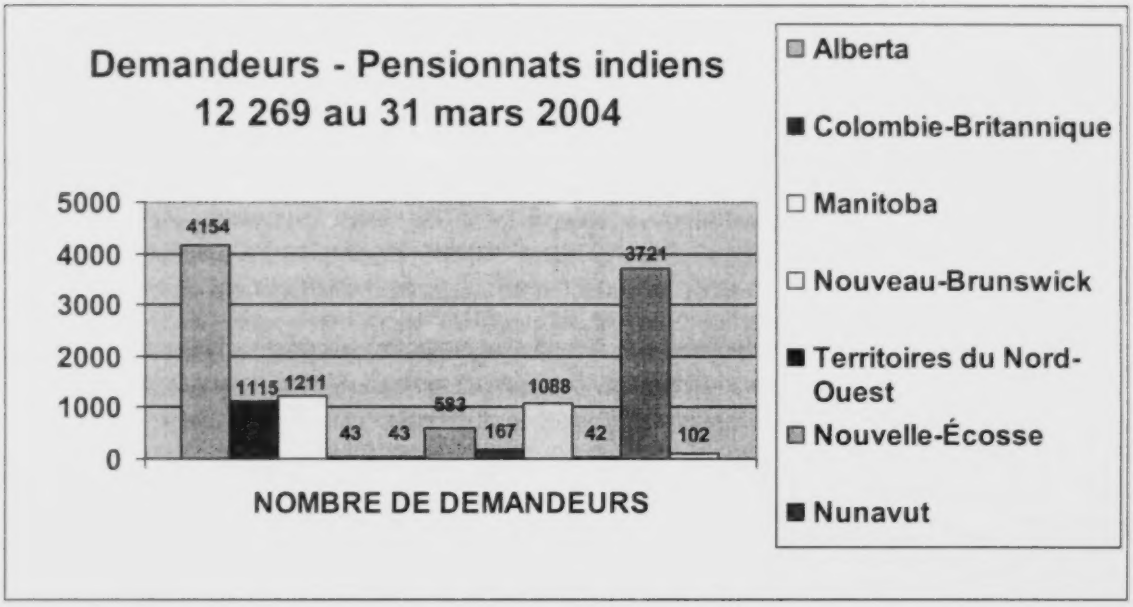

Au cours de 2003-2004, 422 demandes de réparation ont été réglées surtout grâce aux efforts du gouvernement du Canada visant à traiter promptement le règlement des demandes de réparation dans toutes les situations possibles. Le nombre total global de demandes de réparation réglées au 31 mars 2004 s'élève à 1 147, y compris 12 procès.

En date du 31 mars 2004, un total de 12 269 personnes avait présenté des demandes de réparation relatives aux pensionnats indiens.

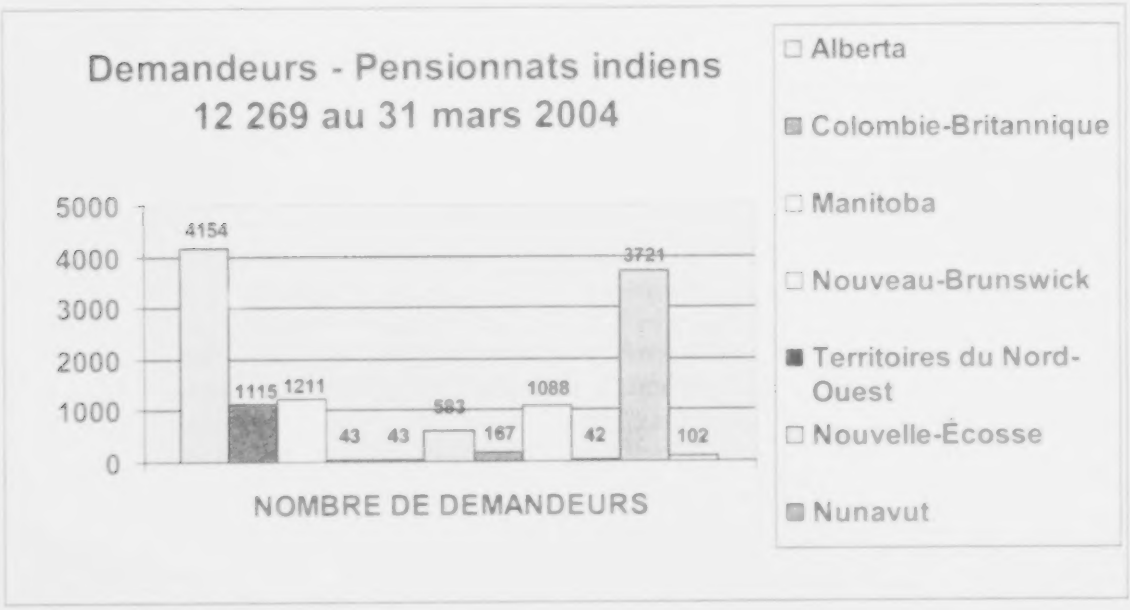

Au cours de 2003-2004, 422 demandes de réparation ont été réglées surtout grâce aux efforts du gouvernement du Canada visant à traiter promptement le règlement des demandes de réparation dans toutes les situations possibles. Le nombre total global de demandes de réparation réglées au 31 mars 2004 s'élève à 1 147, y compris 12 procès.

4.2 Objectif stratégique

Grâce à des partenariats avec tous les paliers de gouvernement, des peuples autochtones, des organisations ecclésiastiques et des citoyens canadiens, le ministère a mis sur pied des initiatives qui permettront :

- de collaborer avec les anciens élèves, leurs familles et leurs collectivités pour éliminer les obstacles à la guérison et à la réconciliation et à s'attaquer aux répercussions intergénérationnelles;

- de présenter des options aux anciens élèves pour régler leurs demandes de réparation de façon plus sécuritaire et dans le respect de la personne;

- de centraliser et d'axer les efforts du fédéral afin de régler le plus rapidement possible les demandes de réparation connexes au fonctionnement de l'ancien système de pensionnats indiens;

- de coordonner les négociations entre le gouvernement du Canada et les organisations ecclésiastiques les plus importantes au sujet de leur responsabilité partagée dans le cadre de ces demandes de réparation;

- de mettre en oeuvre les objectifs plus larges du Canada à l'égard de la guérison et de réconciliation pour les survivants des pensionnats indiens et leurs collectivités;

- d'informer et d'éduquer les Canadiens au sujet des répercussions des pensionnats indiens.

Dans l'ensemble, RQPIC poursuit son objectif stratégique qui vise à s'attaquer et à régler les questions découlant du legs du système des pensionnats indiens de façon juste et équitable afin de permettre aux personnes de tourner la page et de favoriser la guérison des personnes et des collectivités.

4.3 Intervenants

RQPIC veut régler les questions connexes à la guérison et à la réconciliation dans les collectivités autochtones en conservant et en renforçant des relations de travail dynamiques avec d'autres organismes et la collectivité, notamment :

- les anciens élèves;
- la Fondation autochtone de guérison, qui fournit les fonds pour des projets de guérison axés sur la collectivité;
- les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux des Premières nations, Métis et Inuits qui participent à la prestation de services de soutien pour la guérison et la réconciliation;
- les organisations ecclésiastiques qui ont pris part au développement et à l'administration des pensionnats;
- les avocats des demandeurs;
- les ministères fédéraux, y compris :
    - Santé Canada pour la prestation services de soins de santé sans égard à l'état;
    - le ministère de la Justice pour les avis juridiques pour le développement du Cadre de règlement, notamment les modes alternatifs de règlement des conflits;
    - Patrimoine canadien pour l'appui aux programmes communautaires de langues et de culture autochtones; et
    - Affaires indiennes et du Nord Canada pour le développement de la culture autochtone au niveau communautaire.

4.4 Structure organisationnelle

L'honorable Anne McLellan, Vice-première ministre et Ministre de la sécurité publique et de la protection civile est la ministre responsable de RQPIC.

L'organigramme ci-dessous présente la haute direction du ministère et précise le secteur respectif de responsabilités.

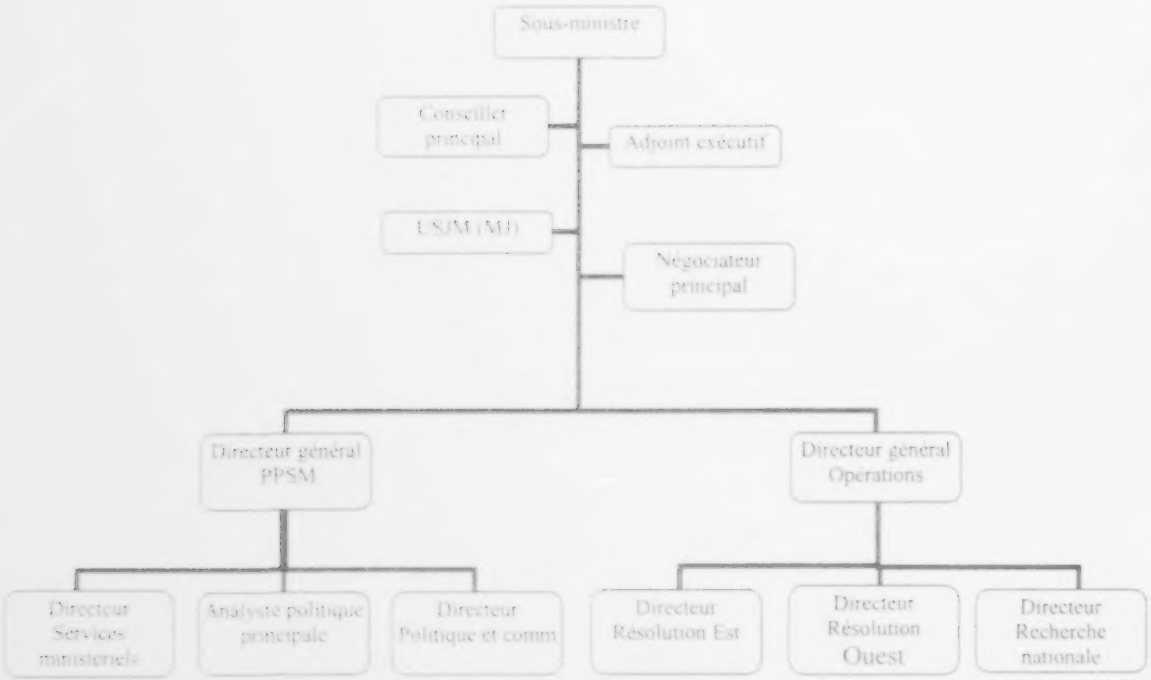

4.4 Structure organisationnelle

L'honorable Anne McLellan, Vice-première ministre et Ministre de la sécurité publique et de la protection civile est la ministre responsable de RQPIC.

L'organigramme ci-dessous présente la haute direction du ministère et précise le secteur respectif de responsabilités.

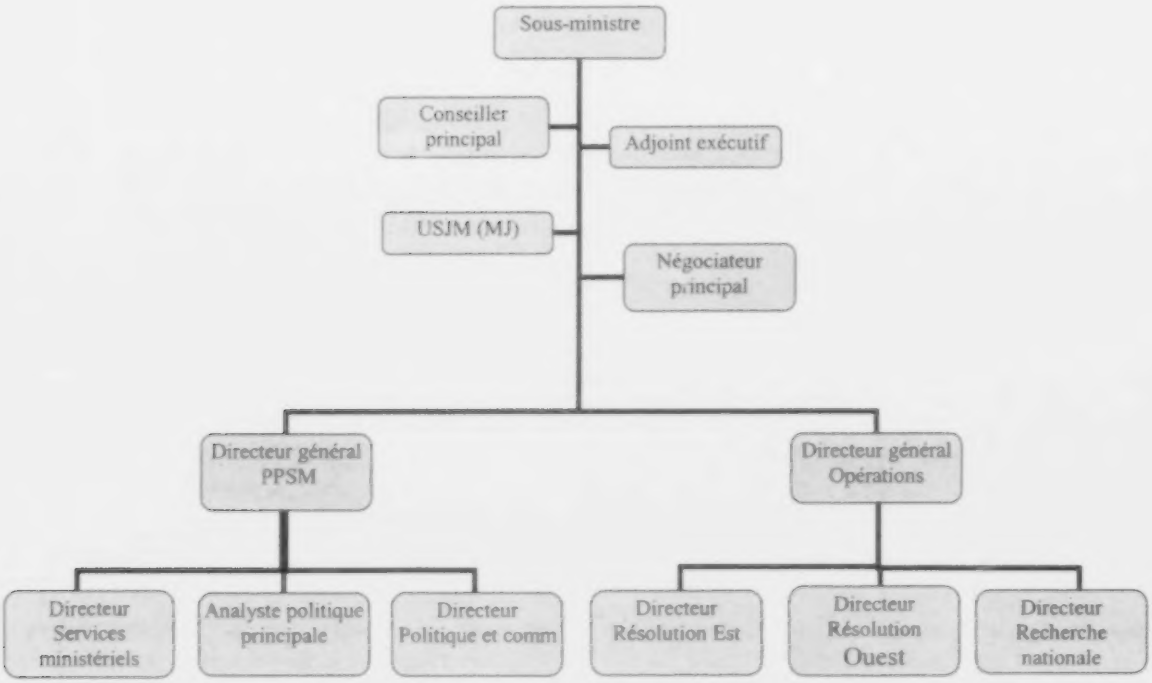

4.5 Imputabilité

Tel que démontré dans l'organigramme de la *section 4.4 – Structure organisationnelle*, le sous-ministre est soutenu directement à la fois par le Directeur général, Opérations, et le Directeur général, Politiques, Planification et Services ministériels.

Le Directeur général, Politiques, Planification et Services ministériels a la responsabilité des éléments suivants : la gestion des litiges, l'administration et les services ministériels (y compris les ressources humaines, les finances, la passation de contrats et les systèmes de la technologie de l'information); les initiatives de commémoration et les communications ministérielles. Le Directeur général détient également la responsabilité de la gestion des composantes en matière de santé faisant partie du cadre, dont la plus grande partie est fournie par Santé Canada, et le reste par le ministère.

Le Directeur général, Opérations, assure la mise en œuvre et la gestion du processus de résolution des conflits et veille à ce que les réclamations en vertu du processus de résolution des conflits sont administrées et résolues conformément avec les responsables, les processus et la structure de compensation approuvée du programme qui est en place. Le Directeur général assure également la gestion et la prestation d'un programme extensif de recherche qui soutient à la fois les opérations des litiges et de la résolution des conflits.

Section 5 Modèle logique de haut niveau

Résultat stratégique

- La gestion et le règlement du legs du système des pensionnats indiens.
- Plus de 12 000 anciens élèves des pensionnats indiens ont présenté une demande de réparation contre le gouvernement du Canada pour les sévices qu'ils ont subis pendant leur enfance. Le règlement de ces demandes de réparation jouera un rôle important dans le redressement de la relation entre les Canadiens autochtones et non autochtones.
- Affectation globale des ressources : dépenses prévues (96,3 M $); total des autorisations parlementaires reçues (89,1 M $); dépenses réelles (77,4 M $); et total des EAP (143).

Résultats intermédiaires

- La création d'un environnement positif où l'espoir pour l'avenir des peuples autochtones est rétabli et à l'intérieur duquel le cercle vicieux des sévices transmis de génération en génération est finalement brisé.

Résultats immédiats

- Le règlement de demandes de réparation individuelles, en donnant la priorité aux demandeurs qui sont âgés et malades.

Plans et priorités

- Déterminer des initiatives pour s'attaquer aux répercussions des sévices subis dans les pensionnats indiens
(dépenses réelles – 2,3 M $)
- Programmes de soutien qui favorisent la guérison et la réconciliation
(dépenses réelles – comprises dans la priorité ci-dessus)
- Régler les demandes de réparation en suspens avec autant d'efficience, d'efficacité, de respect humain et de compassion que possible en se basant sur l'offre d'indemnisation du gouvernement
(dépenses réelles – 70,3 M $)
- Assigner une priorité aux demandeurs en plaçant un accent particulier sur les personnes âgées et malades
(dépenses réelles – comprises dans la priorité ci-dessus)
- Négocier avec les églises pour déterminer le coût partagé de la compensation
(dépenses réelles – 0,7 M $)
- Financer les processus de règlement des conflits
(dépenses réelles – 4,1 M $).

Section 5 Modèle logique de haut niveau

Résultat stratégique

- La gestion et le règlement du legs du système des pensionnats indiens

- Plus de 12 000 anciens élèves des pensionnats indiens ont présenté une demande de réparation contre le gouvernement du Canada pour les sévices qu'ils ont subis pendant leur enfance. Le règlement de ces demandes de réparation jouera un rôle important dans le redressement de la relation entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

- Affectation globale des ressources – dépenses prévues (90,3 M $); total des autorisations parlementaires reçues (89,1 M $); dépenses réelles (77,4 M $); et total des EAP (14 $).

Résultats intermédiaires

- La création d'un environnement positif en vue d'assurer l'avenir des peuples autochtones est rétabli et à l'intérieur duquel le cercle vicieux des sévices transmis de génération en génération est finalement brisé.

Résultats immédiats

- Le règlement de demandes de réparation individuelles, en donnant la priorité aux demandeurs qui sont âgés et malades.

Plans et priorités

- Déterminer des initiatives pour s'attaquer aux répercussions des sévices subis dans les pensionnats indiens
  (dépenses réelles – 2,3 M $)
- Programmes de guérison qui favorisent la guérison et la réconciliation
  (dépenses réelles – comprises dans la priorité ci-dessus)
- Régler les demandes de réparation en suspens avec autant d'efficience, d'efficacité, de respect humain et de compassion que possible en se basant sur l'offre d'indemnisation du gouvernement
  (dépenses réelles – 70,3 M $)
- Assigner une priorité aux demandeurs en plaçant un accent particulier sur les personnes âgées et malades
  (dépenses réelles – comprises dans la priorité ci-dessus)
- Négocier avec les églises pour déterminer le coût partagé de la compensation
  (dépenses réelles – 0,7 M $)
- Finaliser les processus de règlement des conflits
  (dépenses réelles – 4,1 M $)

Section 6 Discussion sur le rendement

6.1 Rendement en vertu des priorités établies pour 2003-2004

Déterminer des initiatives pour s'attaquer aux répercussions des sévices subis dans les pensionnats indiens

Des activités de soutien à la santé et de commémoration sont des composantes clés du Cadre de règlement. La commémoration est un programme novateur qui fait progresser la guérison individuelle et communautaire, qui permet aux demandeurs de tourner la page et qui favorise la réconciliation afin que les élèves puissent régler leurs demandes de réparation avec un sentiment de satisfaction et aller de l'avant. C'est une façon d'honorer et de rendre hommage à tous les anciens élèves qu'ils présentent une demande de compensation ou non. En 2003-2004, RQPIC a entrepris une série de réunions communautaires pour obtenir des commentaires sur la conception finale du programme de commémoration.

Même si RQPIC a consacré seulement 10 M $ à la commémoration au cours des sept dernières années, c'est l'élément qui a l'impact le plus important et qui comprend la plupart des avantages à long terme pour les survivants. Parce que la commémoration n'est pas liée à des règles et contraintes légales, elle peut toucher un vaste auditoire et est donc en mesure de s'attaquer aux effets intergénérationnels des pensionnats indiens d'une façon que le règlement des demandes de réparation légales à elles seules ne peuvent pas. Plusieurs activités réussies de commémoration ont déjà eu lieu auxquelles ont assisté des survivants, leurs familles, amis et collectivités, le gouvernement et les églises.

En novembre 2003, le Programme de soutien en santé mentale (PSSM) a été établi comme l'une des trois principales composantes du CRN. Comme les demandeurs font face à des problèmes difficiles de sévices physiques et sexuels provenant de leur enfance, voir à la santé et à la sécurité des demandeurs, que ce soit par le biais du processus de MARC ou des actions en justice, est d'une importance capitale. À cette fin, l'objectif du PSSM est d'assurer la sécurité des demandeurs tout au long du règlement actif de leur demande de réparation contre le Canada. À l'heure actuelle, pour y arriver, le PSSM offre trois principaux services de soutien, notamment le counselling professionnel, quinze travailleurs de soutien basés dans les régions et une ligne d'écoute téléphonique en tout temps. Le PSSM est administré conjointement par RQPIC et Santé Canada. Le PSSM dispose d'un budget de 73 M $ pour une période de sept ans.

Pour sa part, RQPIC est responsable du rendement global du PSSM et de l'administration de la ligne d'écoute téléphonique. À cause de son expérience dans le domaine de la santé mentale, Santé Canada est responsable de l'administration des composantes de counselling, de transport et des travailleurs de soutien à la santé du PSSM. RQPIC et Santé Canada ont établi une étroite relation de travail dans le cadre de laquelle chaque ministère possède un personnel dévoué au PSSM et qui est responsable de travailler ensemble pour assurer que les demandeurs peuvent obtenir des services efficaces de santé mentale là et au moment où ils en ont besoin.

Ces programmes servent à établir des relations améliorées et une meilleure compréhension entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada. En s'attaquant aux répercussions des pensionnats indiens, ces programmes servent aussi à briser le cercle vicieux des sévices transmis de génération en génération.

Programmes de soutien qui favorisent la guérison et la réconciliation

Il est quasiment impossible de mettre le pied dans une collectivité autochtone pour discuter de quelque question que ce soit sans entendre parler des répercussions du système de pensionnats indiens. Pas moins de 10 % de la population autochtone actuelle a fréquenté un pensionnat indien. Dans certaines collectivités, des générations complètes ont fréquenté des pensionnats indiens. Quelque 12 000 personnes ont présenté des demandes de réparation contre le gouvernement et les églises à la suite de leurs expériences. Lorsque l'on tient compte des effets des sévices physiques et sexuels et des répercussions intergénérationnelles de ces événements, il est impossible de déterminer combien d'autres peuples autochtones sont aussi affectés.

Bien que la compensation monétaire soit essentielle pour les sévices qui se sont produits dans les pensionnats indiens, les aspects non monétaires, notamment, l'éducation, la sensibilisation et des cérémonies culturellement adéquates sont un aspect aussi important de la guérison et de la réconciliation. À cette fin, RQPIC a offert un appui à une myriade d'activités, de cérémonies et de conférences qui contribuent à la guérison et à la réconciliation.

RQPIC a conclu des partenariats, entre autres, avec des organismes politiques autochtones, comme l'Assemblée des Premières nations (APN), des sociétés de survivants comme l'*Indian Residential Schools Survivor's Society*, la *Shingwauk Survivor Society*, la *National Residential School Survivor Society*, la Fondation Espoir des générations, l'*Inuit Women's Society*, *l'University of Calgary*, l'*Aboriginal People's Television Network* et plusieurs organisations communautaires pour appuyer les conférences des survivants, des cérémonies de guérison, des examens des MARC et des séances d'information.

RQPIC a aussi entrepris des efforts d'action sociale et a visité les collectivités pour leur fournir des renseignements sur les processus de règlement à la disposition des anciens élèves et pour répondre aux questions des membres de la collectivité.

Régler les demandes de réparation en suspens avec autant d'efficience, d'efficacité, de respect humain et de compassion que possible en se basant sur l'offre d'indemnisation du gouvernement

En novembre 2003, RQPIC a présenté le processus de MARC et tous les éléments du CRN annoncés en décembre 2002 étaient en oeuvre. Le lancement du CRN a été retardé afin d'y intégrer deux changements importants proposés par les intervenants. Plusieurs de ces derniers, notamment des anciens élèves et leurs avocats ainsi que des organismes politiques autochtones comme l'APN s'opposaient grandement à deux aspects du processus. RQPIC a donc pris le temps nécessaire afin de rencontrer les parties intéressées et pour amender le processus avant de le mettre en vigueur.

Un aspect clé du CRN est que les demandeurs peuvent choisir comment régler leur demande de réparation, soit par un règlement individuel ou de groupe, un règlement extrajudiciaire ou un procès. La réaction initiale face au Cadre de règlement a été positive et presque 600 demandeurs ont présenté une demande de réparation depuis la mise en oeuvre du Cadre. RQPIC s'est engagé à régler les demandes par le processus de MARC dans un délai de 9 mois. Les premières audiences ont eu lieu en mai 2002 à l'intérieur de la période d'engagement prévue.

En plus d'utiliser le processus de MARC, RQPIC continue à régler les demandes de réparation à l'aide de règlements extrajudiciaires. En 2003-2004, 422 règlements ont été conclus. Ceci représente une augmentation de plus de 180 par rapport à l'année précédente.

L'intérêt pour le processus de MARC est élevé et RQPIC a présenté des séances d'information communautaire dans plusieurs collectivités à travers le Canada. Ces sessions ont fourni aux anciens élèves l'information au sujet du CRN et leur ont donné la possibilité de poser des questions.

Plus de la moitié des demandes en vertu du processus de MARC reçues à ce jour proviennent de demandeurs qui n'avaient pas précédemment intenté d'action en justice pour les sévices subis. Bien que l'on ait prévu que la plupart des demandeurs pour le processus de MARC seraient des personnes qui avaient précédemment intenté une action en justice, il est probable que plusieurs demandeurs attendent de voir comment le processus de MARC fonctionne avant de décider d'avoir recours ou non au tribunal.

Le règlement des demandes de réparation à l'extérieur des tribunaux entraînera des coûts administratifs et juridiques moindres pour le gouvernement, une administration améliorée des demandes de réparation grâce à un meilleur contrôle, la surveillance et la production de rapports et une vitesse accrue du règlement des demandes de réparation. Le règlement des demandes de réparation portant sur les pensionnats indiens entraînera aussi des relations de travail plus fortes avec les peuples et organismes autochtones et la réconciliation avec la collectivité autochtone.

Assigner une priorité aux demandeurs en plaçant un accent particulier sur les personnes âgées et malades

Étant donné que les pensionnats indiens ont fonctionné pendant plus d'un siècle, avec le plus grand nombre des années 1940 aux années 1960, plusieurs anciens élèves sont âgés ou en mauvaise santé. RQPIC s'est engagé à donner la priorité à ces demandeurs, tant pour les règlements extrajudiciaires que pour les règlements par le processus de MARC.

Les aînés sont très respectés dans les collectivités autochtones et les distinguer et régler promptement les demandes de réparation des personnes âgées et en mauvaise santé assurera que les personnes ayant subi des sévices pendant leur enfance auront la possibilité d'en arriver à un règlement.

Négocier avec les églises pour déterminer le coût partagé de la compensation

Au printemps 2003, la signature d'ententes de répartition avec les églises anglicane et presbytérienne s'est avérée une étape importante pour l'atteinte d'un règlement avec les anciens élèves. RQPIC a aussi continué de travailler avec des représentants de l'Église unie et de différentes entités catholiques pour tenter d'en arriver à des ententes semblables.

Même si l'Église unie n'a pas signé d'entente de répartition, elle a adopté une approche morale en ce qui a trait aux demandes de réparation pour le séjour dans des pensionnats indiens et elle a versé sa part de 30 % pour toutes les demandes de réparation à ce jour. Nous continuons de travailler avec l'Église unie pour régler les demandes de réparation pour les pensionnats indiens.

En mai 2003, le sous-ministre a obtenu l'autorisation de changer de stratégie de négociation avec l'Église catholique. Jusqu'à ce moment-là, le Canada tentait de négocier avec l'Église catholique comme une seule entité. Toutefois, l'Église catholique a une structure corporative décentralisée, dans laquelle les diocèses et les ordres sont des entités légales distinctes et les représentants de l'Église catholique n'ont pas changé d'idée sur le fait que l'approche comme église dans son ensemble est inacceptable.

Depuis mai 2003, des négociateurs fédéraux ont rencontré des représentants de plusieurs diocèses catholiques et ordres religieux. Le Canada a signé une entente de répartition avec les Jesuits of Upper Canada, les Filles de Marie et le Diocèse de Sault Ste. Marie pour leur implication dans les pensionnats espagnols et avec le Diocèse de Prince George en ce qui a trait au pensionnat indien de Lejac. Le Canada a aussi conclu une entente de collaboration avec les Grandin Oblates. RQPIC va continuer à négocier avec des entités catholiques pour conclure des ententes de répartition avec d'autres entités catholiques.

Ces ententes de répartition représentent une petite partie de la responsabilité catholique, mais elles sont une première étape importante. Elles ont aidé à amorcer des liens de communications avec les entités catholiques et elles permettent au gouvernement et à l'église de travailler ensemble pour s'occuper des demandes de réparation en vertu des écoles résidentielles, afin d'éliminer les coûts administratifs et juridiques liés à l'effort de déterminer la répartition. Élément encore plus important, elles assurent que les demandeurs qui ont fréquenté des pensionnats recevront une indemnisation complète et qu'ils pourront tourner la page tant par rapport au gouvernement qu'à l'église.

Financement des processus de résolutions des conflits

La première tentative du Canada de résoudre les réclamations à l'égard des pensionnats indiens sans avoir recours aux tribunaux a pris la forme des projets pilotes MARC. Chaque projet pilote implique un groupe d'anciens étudiants, le gouvernement, et dans certains cas, une organisation religieuse.

À ce jour, plus de 180 règlements ont été conclus par le biais des projets pilotes. Cependant, seulement 3 des 10 projets originaux ont été achevés, bien que 6 des projets restants soient à différentes étapes de progression. Un projet, basé dans le Nord de l'Ontario, a été abandonné sans que des ententes soient conclues. En dépit du fait que les projets pilotes n'ont pas progressé aussi rapidement que le gouvernement l'avait anticipé au départ, ceux-ci ont permis d'apporter un soutien aux besoins des demandeurs en matière de santé et de sécurité et ont contribué de manière importante à renforcer l'établissement de bonnes et saines relations et à assurer la sécurité des personnes. Les projets pilotes ont permis de tirer des leçons importantes et ont constitué une fondation solide à l'élaboration du processus actuel MARC.

6.2 Gestion du risque

En s'engageant à s'occuper et à régler les questions découlant des séquelles laissées par le système des pensionnats indiens, le gouvernement du Canada a entrepris de valider minutieusement les demandes de compensation. Cependant, en tentant de régler les demandes de réparation, le gouvernement du Canada risque de rendre les demandeurs des victimes à nouveau pendant le processus de validation. Bien que nous soyons sensibles à cette possibilité, nous tentons de créer un équilibre entre ce risque et la nécessité de valider les demandes de réparation afin d'assurer l'équité envers les demandeurs et la responsabilité avec les Canadiens.

Conçu comme une méthode holistique visant à régler les demandes de réparation, le CRN offre des soutiens à la santé sans égard à l'état et utilise les services d'arbitres indépendants ayant le pouvoir liant de réduire les effets traumatisants du processus de validation et d'audience.

Le gouvernement du Canada tente de régler le plus grand nombre de cas possible en dehors des tribunaux parce que les actions en justice donnent lieu à des confrontations et elles sont coûteuses. En se déplaçant vers des milieux moins antagonistes et en réduisant les frais juridiques, il sera possible de régler les demandes de réparation avec plus de compassion et d'équité aux yeux des anciens élèves.

À l'heure actuelle, plus de 12 000 anciens élèves ont présenté une demande d'indemnisation auprès du gouvernement et nous prévoyons que le nombre de cas va augmenter. Les prévisions actuelles indiquent qu'il faudrait 53 ans aux tribunaux pour traiter le nombre de cas et que les coûts administratifs à eux seuls, s'élèveraient à deux milliards de dollars. Grâce à l'établissement du CRN, nous prévoyons régler ces demandes sur une période de sept ans.

Section 7 Tableaux financiers

7.1 Résumé des crédits approuvés

Le tableau ci-après résume les ressources approuvées par le Parlement pour RQPIC pour l'exercice financier 2003-2004.

Besoins financiers par autorisation parlementaire (en millions de dollars)

		2003-2004			
Vote		Total - Budget principal des dépenses	Total - Dépenses prévues	Total - Autorisations parlementaires[1]	Total - Dépenses réelles
25	Dépenses de fonctionnement	50,9	90,6	83,4[2]	68,3
25	Dépenses en immobilisations	0,2	0,2		0,7
25	Subventions et contributions	1,8	1,8	1,8	4,6
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux du personnel	3,7	3,7	3,7	3,6
(S)	Montants adjugés par la cour	-	-	0,2	0,2
	Total - RQPIC	**56,6**	**96,3**	**89,1**	**77,4**

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été plus inférieures aux prévisions à cause des délais imprévus du lancement du nouveau processus de MARC du ministère. Ces délais ont entraîné des niveaux d'activités moins élevés que prévu, ce qui a fait que les dépenses actuelles de fonctionnement ont été inférieures aux prévisions originales.

[1] Les autorisations parlementaires totales représentent le financement accordé au ministère dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses. Le ministère a reçu un financement du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 dans le but de lancer son Cadre de règlement national.

[2] Le ministère n'a pas de crédit séparé pour ses dépenses en capital, les autorisations parlementaires sont donc présentées à l'aide d'un seul montant.

En outre, l'examen de la dotation à l'échelle du gouvernement, annoncée en décembre 2003 a empêché le ministère d'embaucher un personnel supplémentaire au cours du quatrième trimestre afin de répondre aux besoins opérationnels. Cette situation a fait que les coûts de fonctionnement pour les coûts du personnel ont été inférieurs aux prévisions originales.

Une analyse des dépenses pour les subventions et contributions est fournie dans la *Section 7.5 – Paiements de transfert*.

Une analyse des dépenses pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux du personnel et des montants adjugés par la cour est présentée dans la *Section 7.4 – Paiements législatifs*.

Une comparaison historique des crédits votés depuis la création du ministère au cours de l'exercice financier 2001-2002 à l'exercice financier 2003-2004 est présentée ci-après.

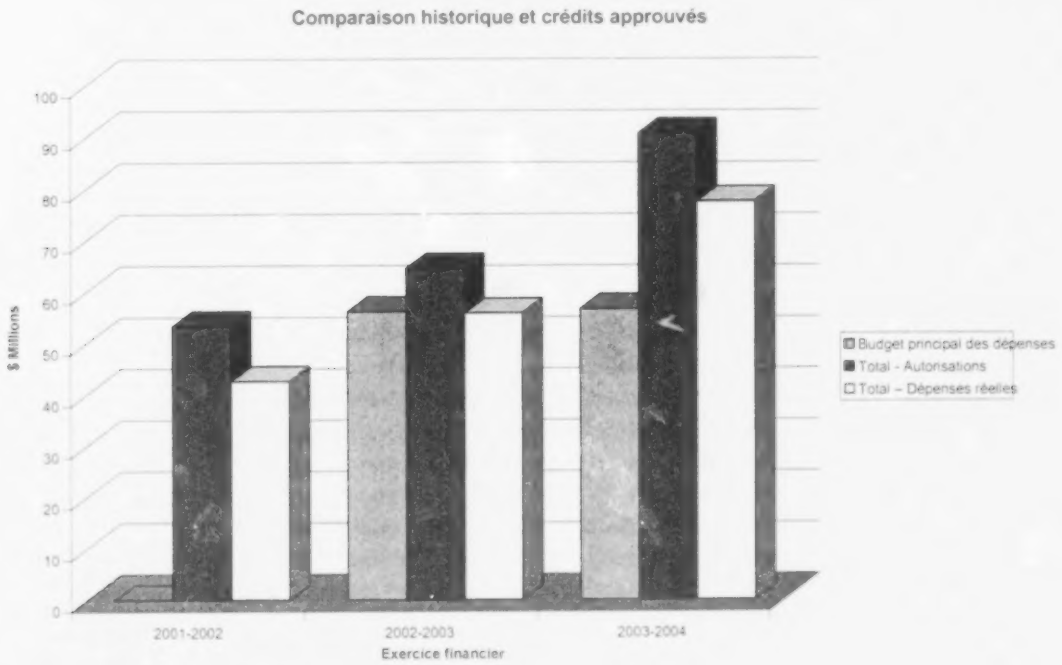

Les autorisations parlementaires totales et les dépenses réelles totales augmentent année après année à cause des besoins opérationnels nécessaires pour appuyer la conception, le développement et la mise en oeuvre du CRN du ministère, et l'âge du nombre de cas actuels en litige.

7.2 Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles

Le tableau ci-après présente une comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles pour l'exercice financier 2003-2004. Le tableau illustre aussi le coût net de fonctionnement du ministère pour la période du rapport.

Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles du ministère

(en millions de dollars)	2003-2004			
	Total - Budget principal des dépenses	Total – Dépenses prévues	Total – Autorisations parlementaires	Total – Dépenses réelles
Fonctionnement	54,6	94,3	87,1	71,9
Immobilisations	0,2	0,2		0,7
Subventions et contributions	1,8	1,8	1,8	4,6
Montants adjugés par la cour (S)	-	-	0,2	0,2
Total – Dépenses brutes	**56,6**	**96,3**	**89,1**	**77,4**
Moins : Revenu disponible	-	-	-	-
Total – Dépenses nettes	**56,6**	**96,3**	**89,1**	**77,4**
Coût des services fournis par d'autres ministères	-	1,5	1,5	1,5
Coût net du programme	**56,6**	**97,8**	**90,6**	**78,9**
EAP	-	86	-	143

7.3 Comparaison historique entre le total des dépenses prévues et les dépenses réelles

Le tableau ci-après présente une comparaison historique entre les dépenses prévues et les dépenses réelles depuis la création du ministère au cours de l'exercice financier 2001-2002 jusqu'à l'exercice financier 2003-2004.

Comparaison historique entre les dépenses prévues et les dépenses réelles du ministère
(en millions de dollars)

	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Prévues	Réelles	Prévues	Réelles	Prévues	Réelles
Résolution des questions des pensionnats indiens	**-**	**42,5**	**56,1**	**55,8**	**96,3**	**77,4**

Le tableau ci-après est une illustration graphique de la comparaison historique entre les dépenses prévues et les dépenses réelles du ministère de 2001-2002 à 2003-2004.

Comparaison historique entre les dépenses prévues et les dépenses réelles

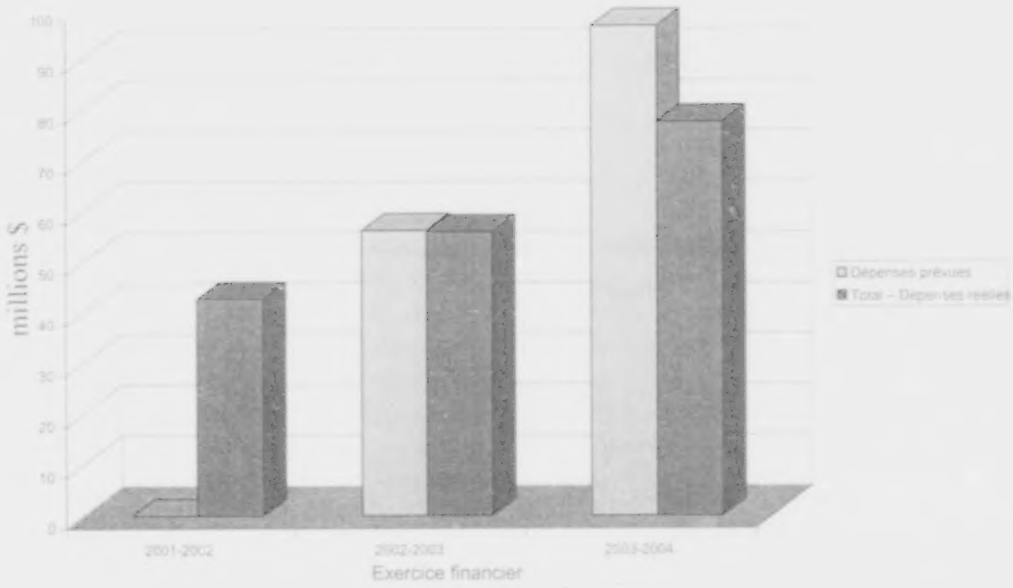

Les dépenses prévues ont dépassé les dépenses réelles au cours de l'exercice financier 2003-2004 à cause de retards imprévus de la mise en oeuvre du nouveau processus de MARC du ministère (vous référer à l'analyse fournie dans la *Section 7.1 – Résumé des crédits approuvés*).

Comme l'illustre le tableau plus haut, la planification des dépenses du ministère s'est avérée exacte pour l'exercice financier 2002-2003 étant donné que la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles a été négligeable.

Des chiffres sur les dépenses prévues n'ont pas été préparés pour l'exercice financier 2001-2002 étant donné que le ministère a été créé après la publication du Budget principal des dépenses.

7.4 Paiements législatifs

Le tableau ci-après illustre les paiements législatifs effectués par le ministère au cours de l'exercice financier 2003-2004. Aux fins de comparaison, les dépenses réelles ayant trait aux paiements législatifs pour les deux exercices financiers précédents sont aussi présentées.

Paiements législatifs (en millions de dollars)

			2003-2004			
	Réels 2001-2002	Réels 2002-2003	Budget principal des dépenses	Total – Dépenses prévues	Total – Autorisations parlementaires	Total – Dépenses réelles
Montants adjugés par la cour[3]	0,3	0,3	-	-	0,2	0,2
Contributions aux régimes d'avantages sociaux du personnel	0,6[4]	3,3	3,7	3,7	3,7	3,6
Total - Paiements législatifs	**0,9**	**3,6**	**3,7**	**3,7**	**3,9**	**3,8**

Le ministère effectue des paiements législatifs sous forme de contributions aux régimes d'avantages sociaux du personnel ainsi que pour des montants adjugés par la cour. Les montants adjugés par la cour représentent les sommes des indemnisations et les coûts connexes des règlements pour les jugements émis par les tribunaux.

[3] Les montants adjugés par la cour sont versés conformément à la *Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif (article 30(1))* ou la *Loi sur la Cour suprême (article 98)*.

[4] Coût évalué en se fondant sur les coûts de la masse salariale 2001-2002. Étant donné que le ministère a été créé après la publication du Budget principal des dépenses en 2001-2002, aucun financement n'a été accordé pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux du personnel, le ministère n'a pas non plus été directement facturé pour ces coûts.

En 2003-2004, les dépenses réelles ont augmenté à 3,8 millions de dollars comparativement à 3,6 millions de dollars l'année précédente. Cette augmentation de 0,2 provient des contributions accrues aux régimes d'avantages sociaux du personnel à cause des niveaux de dotation accrus. En 2003-2004, le ministère a embauché un plus grand nombre de membres du personnel pour répondre aux besoins opérationnels de la mise en œuvre du nouveau processus de MARC du ministère.

L'augmentation des contributions aux régimes d'avantages sociaux du personnel a été légèrement été contrebalancée par le nombre inférieur de montants adjugés par la cour en 2003-2004 comparativement à l'année précédente.

7.5 Paiements de transfert

Le tableau ci-après résume les paiements de transfert effectués par le ministère au cours de l'exercice financier 2003-2004. Aux fins de comparaison, les dépenses réelles pour les paiements de transfert des deux exercices financiers précédents sont aussi présentées.

Contributions (en millions de dollars)

			2003-2004			
	Réelles 2001-2002	Réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Total - Dépenses prévues	Total – Autorisations parlementaires	Dépenses réelles
Total - Contributions	**2,6**	**0,9**	**1,8**	**1,8**	**1,8**	**4,6**

Le ministère effectue des paiements de transfert, sous forme de contributions, à des groupes de survivants des pensionnats indiens pour leur fournir une méthode par laquelle les personnes dont les demandes de réparation comprennent des éléments communs et qui désirent régler leur demande dans un cadre de groupe, peuvent utiliser le processus de règlement des conflits.

Des contributions sont aussi versées à des organismes, institutions et personnes autochtones et non autochtones dans le but d'obtenir différents points de vue et conseils sur une variété de questions connexes aux pensionnats indiens, notamment la conception et l'élaboration de politiques et de programmes à l'intérieur du Cadre de règlement national.

Les dépenses réelles ont dépassé les dépenses prévues de 2,8 millions de dollars en 2003-2004 en grande partie à cause du fait que six des projets pilotes de MARC ont continué à fonctionner au-delà de leur date prévue d'achèvement. Les questions abordées dans ces projets pilotes se sont avérées plus complexes que nous l'avions prévu au début.

En 2003-2004, les dépenses réelles se sont élevées à 4,6 millions de dollars en comparaison des dépenses réelles de 0,9 million de dollars l'année précédente. Cette augmentation de 3,7 millions de dollars découle en partie d'une augmentation du nombre d'initiatives et d'organismes financés. Plusieurs de ces initiatives visaient à accroître la sensibilisation au nouveau processus de MARC du ministère au sein des collectivités autochtones. L'augmentation des dépenses découle aussi de la prolongation non prévue des projets pilotes mentionnée plus haut.

7.6 Passif éventuel

Le tableau ci-après illustre les éléments de passif éventuel du ministère au 31 mars pour les exercices financiers 2001-2002 jusqu'à 2003-2004.

Éléments de passif éventuel (en millions de dollars)

	Montant des éléments de passif éventuel		
	31 mars 2002	31 mars 2003	Actuel au 31 mars 2004
Total – Litiges	**659,4**	**1 104**	**1 002,9**

Les éléments de passif éventuel représentent la meilleure estimation du ministère des responsabilités possibles découlant des demandes de réparation pour les sévices physiques et sexuels dans les pensionnats indiens.

Cette estimation est basée sur une analyse de l'inventaire des demandes de réparation du ministère, sur l'expérience du ministère à ce jour en ce qui a trait au règlement de ces demandes de réparation et sur l'expérience des actions en justice du ministère de la Justice.

L'estimation au 31 mars 2004 est inférieure à l'estimation au 31 mars 2003 surtout à cause du règlement de plus de 400 demandes de réparation au cours de l'exercice financier 2003-2004.

7.7 Fondation

La *Fondation Espoir des générations* (FEG) est un organisme sans but lucratif, gérée par des Autochtones et est indépendante du gouvernement. En 2003-2004, le ministère a versé 0,4 million de dollars à la FEG par l'entremise d'une entente de contribution.

La FEG a utilisé les sommes reçues pour développer et faire la promotion d'expositions pour rendre hommage et commémorer, à l'échelle nationale, les survivants des pensionnats indiens de tous les groupes autochtones. La FEG a aussi utilisé les sommes reçues pour développer et planifier la *Journée nationale de rassemblement pour la commémoration* qui a eu lieu en juillet 2004.

Conformément aux exigences financières comprises dans l'entente de contribution, et afin d'assurer que les ressources de contribution sont utilisées conformément aux modalités de l'entente, la FEG a fourni au ministère des rapports trimestriels sur les activités et un rapport financier annuel vérifié.

Section 8 Pour communiquer avec nous

Internet
http://www.irsr-rqpi.gc.ca

Renseignements sur le Cadre de règlement national :

Téléphone : 1 800 816-7293

Renseignements généraux :

Résidents de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Nord :

Téléphone : (604) 775-6400

Adresse postale : 1138, rue Melville
Pièce 400
Vancouver (BC)
V6E 4S3

Résidents de la Saskatchewan et des provinces à l'est de la Saskatchewan :

Téléphone : (613) 996-2686

Adresse postale : 90, rue Sparks
Pièce 304
Ottawa (ON)
K1A 0H4